

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 Euros

RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61

Code APE 6 420 Z

Siège Social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE

www.infe.fr

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2016

CIFE

Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61 – Code APE : 6420 Z

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

SOMMAIRE

N° Page

- 1 ➤ Sommaire
- 2 ➤ Renseignements concernant la Société
- 3 ➤ Nos métiers
- 5 ➤ Evolution du Capital au cours des cinq derniers exercices
- 6 ➤ Organigramme du Groupe

- 7 ➤ Chiffres clés consolidés
- 8 ➤ Exposé sommaire

- 9 ➤ Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 22 ➤ Rapport données sociales, environnementales et sociétales
- 32 ➤ Rapport du professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion
- 34 ➤ Liste des mandats des Administrateurs

- 35 ➤ Rapport du Président sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le contrôle interne
- 43 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce sur le rapport du Président

- 44 ➤ Comptes consolidés 2015 du Groupe CIFE
- 48 ➤ Annexe aux comptes consolidés
- 62 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

- 63 ➤ Comptes sociaux 2015 de SA CIFE
- 65 ➤ Annexe aux comptes sociaux
- 70 ➤ Tableau des filiales et participations
- 71 ➤ Résultats des cinq derniers exercices
- 72 ➤ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 73 ➤ Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- 75 ➤ Attestation des responsables du rapport financier annuel

- 76 ➤ Texte des projets de résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte

CIFE

Comptes Annuels 2015

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

IDENTITE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration

Siège Social :

Challenge 92 – 101, Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

Site Internet : www.infe.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS NANTERRE

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2019, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions gratuites.

TITRE

Place de cotation : Euronext Paris
Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : CFE FP

Reuters : IFDE.NT

Datastream : F : INDE

Mnemo : INFE

Secteur : construction

Classification ICB : 2357

Eligible PEA/SRD : Oui/Non

Eligible PEA-PME : Oui

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration :

Nicole DURIEUX

Bernard THERET

SAS ALFRED DE MUSSET : représentant permanent

Cécile JANICOT

Laurent BILLES GARABEDIAN

Frédéric GASTALDO

Marie-Christine THERON

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

DIRECTION

Olivier TARDY, Président-Directeur général

Mohamad ATOUI, Directeur général délégué

Sébastien GARNIER, Secrétaire général

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Atlantique

3, Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

RSM OUEST

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

Société AUDITEX

3, Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213, Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013



CIFE

Nos métiers

Travaux Maritimes et Fluviaux



Terminal Roro Saint-Nazaire (44)

Génie Civil – Ouvrages d'Art



Tranchée couverte métro de Rennes (35)

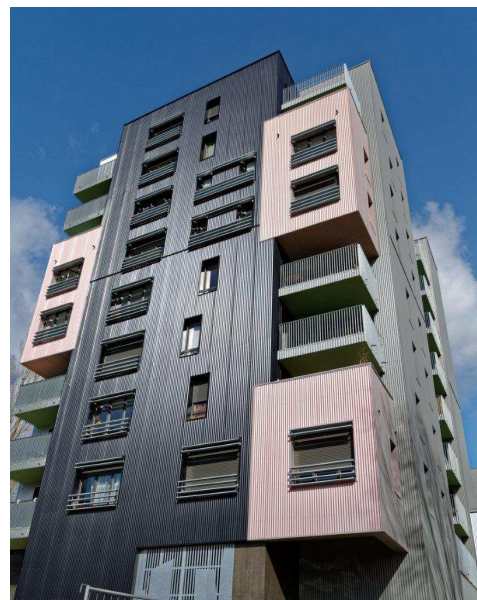
Bâtiments



ETPO A reçu la clé d'or Ile de France
la clé de bronze nationale 2015
et le prix du public



Gymnase de Massy



Logements Saint-Herblain (44)

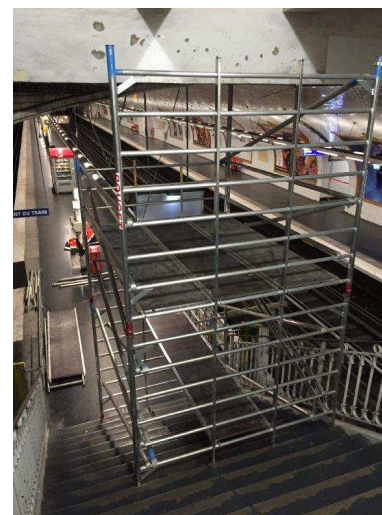
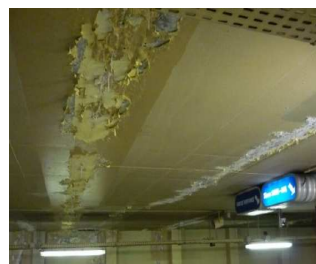


Piscine d'Issy-Les-Moulineaux (92)



Bâtiment site loisirs culturel (78)

Travaux spéciaux



Diverses illustrations : travaux spéciaux/ maintenance sur sites industriels, sur sites Transport en commun, dans les parkings

Promotion immobilière et Montages



Diverses illustrations programmes en cours d'étude ou production/commercialisation

CIFE

Comptes Annuels 2015

EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2011	2012	2013	2014	2015
- Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :					
- par division du nominal du titre par deux					
- par augmentation de capital					
- par levée d'options de souscription d'actions					
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :					
- par réduction de capital social					
- Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000

REPARTITION DU CAPITAL	31/12/2015		31/12/2014	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	75,04	75,04	67,83	74,91
<i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET</i>	58,05	58,05	50,83	56,14
Auto détention	-	-	9,46	-
Salariés Groupe CIFE	0,72	0,72	0,77	0,85
Public	24,24	24,24	21,94	24,24
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La **SAS ALFRED DE MUSSET** est la holding de la famille de Monsieur Daniel TARDY, ce dernier en assure la Présidence.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

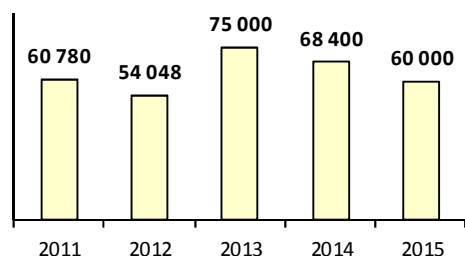
Un pacte d'actionnaires a été conclu le 22 décembre 2015 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la SAS Alfred de Musset et la SAS Embregour dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers. Le pacte signé le 31 octobre 2009 est arrivé à échéance le 03 décembre 2015.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce : 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 %, 50 %, 2/3 %, 90 %, 95 % du capital ou des droits de vote. Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

CAPITALISATION BOURSIERE EN KE



PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à approbation lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2016 en vue des affectations suivantes :

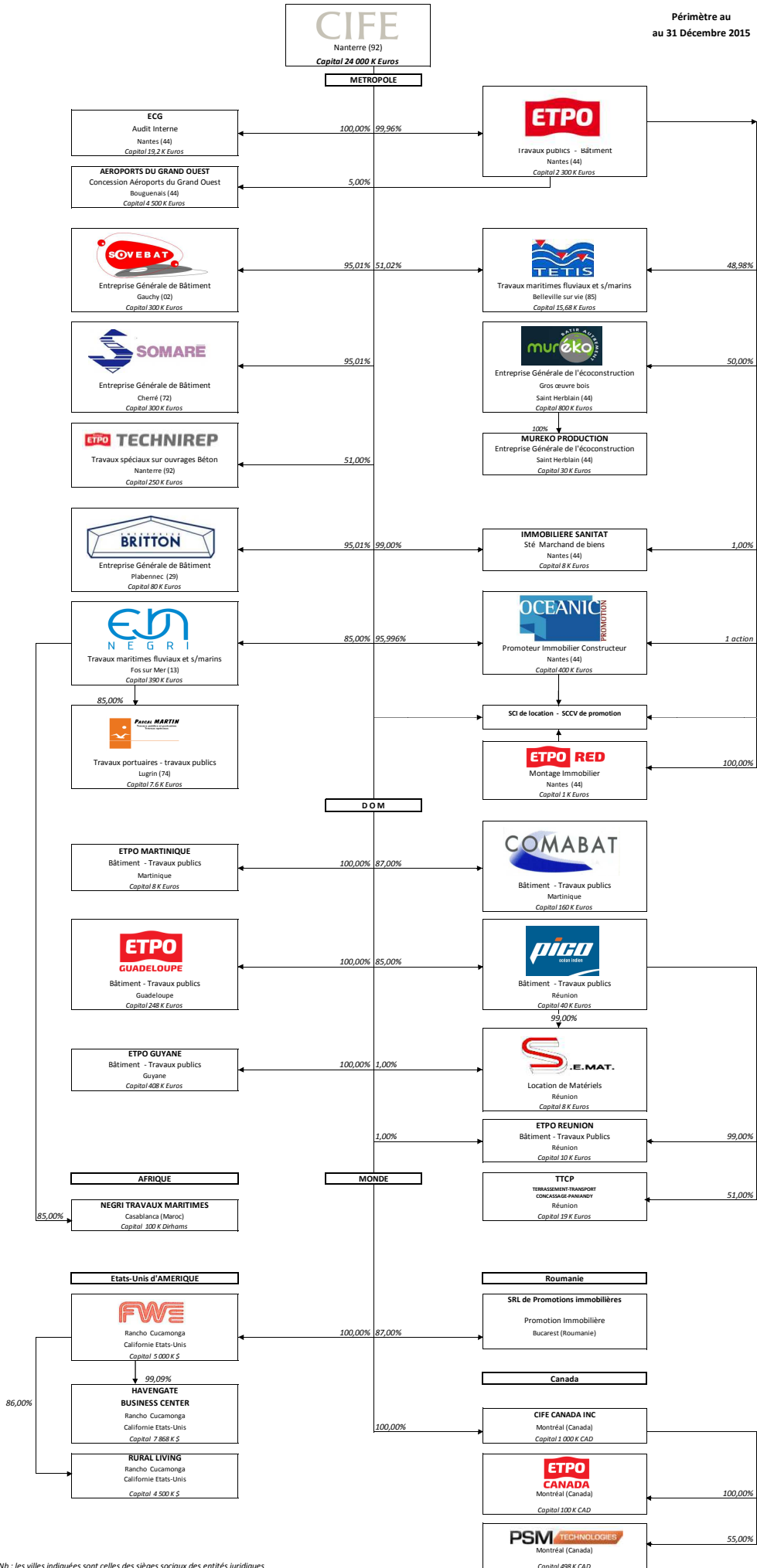
- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

AUTO DETENTION TITRES CIFE

	2015	2014
% de capital auto-détenu		
- Du 1 ^{er} Janvier	9,46 %	9,46 %
- En fin de période	0,00 %	9,46 %
Nombre de titres en début de période	113 542	113 542
- Acquis	-	-
- Attribués gratuitement	-	-
- Cédés	113 542	-
- Annulés	-	-
- En fin de période	-	113 542
Valeur brute fin de période	-	5 960 KE
Valeur boursière à fin d'exercice	-	6 471 KE
Provision pour dépréciation	-	-

ORGANIGRAMME DU GROUPE

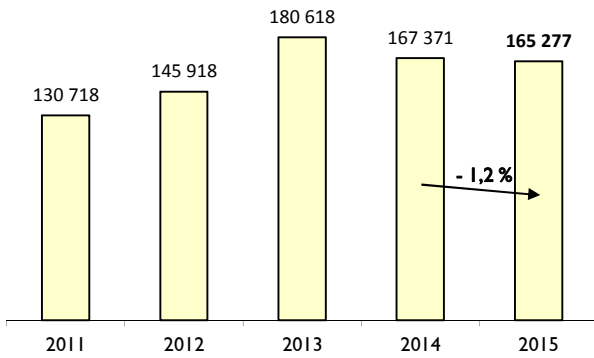
Périmètre au
au 31 Décembre 2015



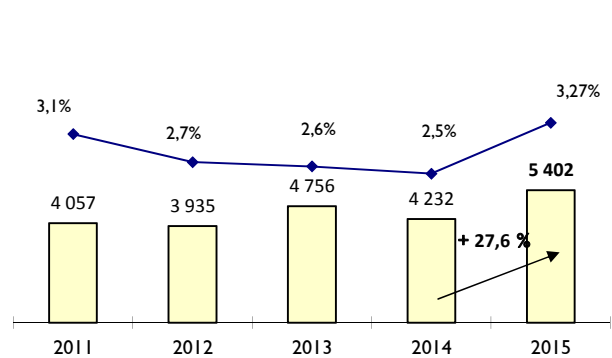
Nb : les villes indiquées sont celles des sièges sociaux des entités juridiques

Données établies aux normes IFRS

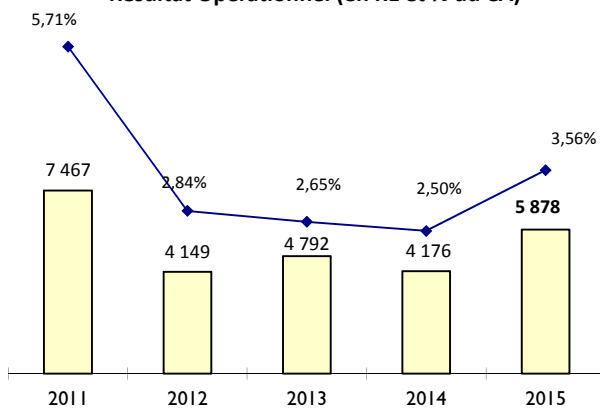
Chiffre d'affaires (En KE)



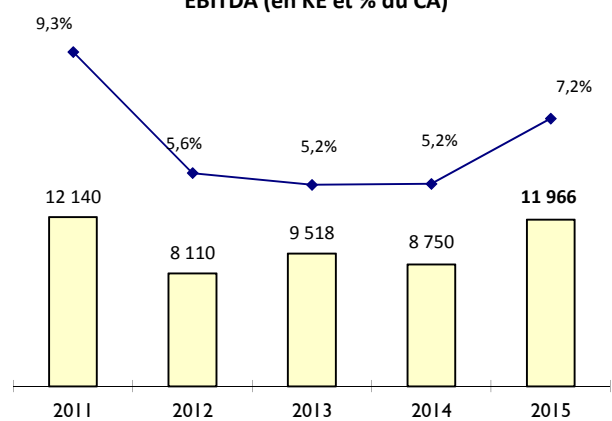
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



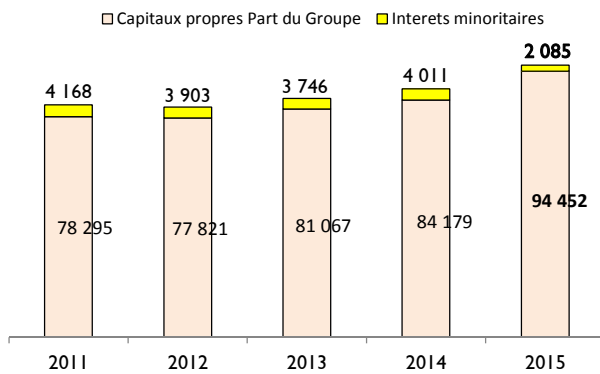
Résultat Opérationnel (en KE et % du CA)



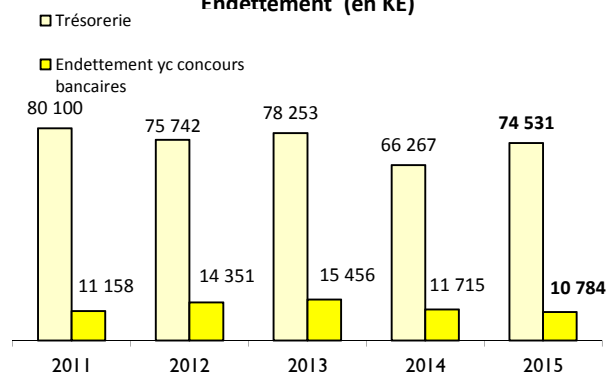
EBITDA (en KE et % du CA)



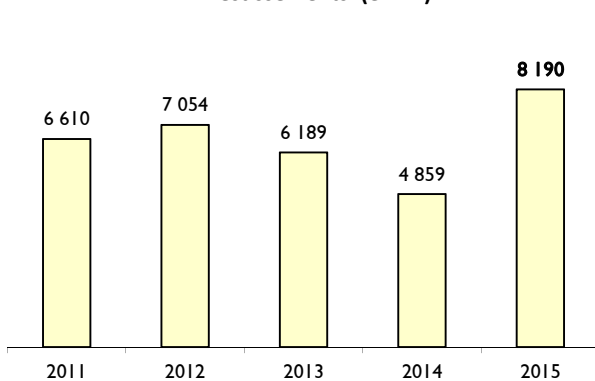
Capitaux propres (en KE)



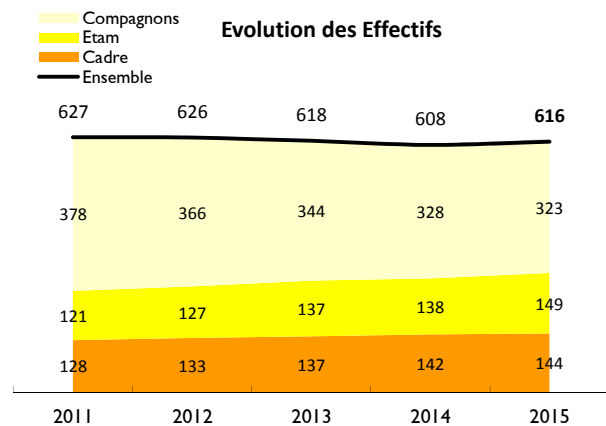
Trésorerie et actifs de gestion de trésorerie
Endettement (en KE)



Investissements (en KE)



Evolution des Effectifs



Exposé sommaire - Résultats Annuels 2015

Le Conseil d'administration réuni le **12 Avril 2016**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2015. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en K€)	2015	2014 ⁽¹⁾	Var.
Chiffres d'affaires	165 277	167 371	- 1,2%
Résultat Opérationnel	5 878	4 176	+ 40,8%
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 324	4 571	+38,3%
Part du Groupe	5 402	4 232	+27,6%
Intérêts Minoritaires	922	339	NS

(1) La période 2014 a été retraitée selon la norme IFRIC21

Le Groupe CIFE a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en diminution de **1,2 %** à **165,2 M€** contre **167,4 M€** en 2014.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une baisse de près de **4 %** pour s'établir à **155,7 M€** contre **161,5 M€** en 2014. En valeur relative, cette variation est contrastée puisque l'activité progresse dans les départements d'Outre-mer (+8%) alors qu'elle est en retrait en France métropolitaine (-7%). L'**activité de promotion immobilière** est, quant à elle, en augmentation de 62 % avec un volume de **9,5 M€** contre **5,9 M€** en 2014. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France, lancés en 2012 et 2013, dont la production et la commercialisation se sont poursuivies sur 2015, ainsi qu'à la cession d'un foncier.

Nos **résultats** sont meilleurs qu'attendus et nous affichons des augmentations en volume et en valeur relative. Nous avons bénéficié sur le dernier trimestre 2015 de plusieurs facteurs positifs : des chantiers significatifs en travaux maritimes, pour lesquels la production et le résultat ont été meilleurs que prévus ; des contentieux d'affaires qui se sont terminés mieux qu'estimés initialement ; sur la partie Immobilier, le rythme de commercialisation et donc de résultat associé a également été meilleur. Enfin, nous profitons également dans une moindre mesure de produits de cession d'actifs plus élevés que sur l'exercice précédent.

Le **résultat opérationnel** total s'élève à **5,9 M€** contre **4,2 M€** en 2014 soit une augmentation de plus de **40 %**. Rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges s'élèvent à **3,56%** contre **2,51%** en 2014.

L'**activité BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **5,4 M€** soit **3,44 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **155,7 M€** en 2015, contre **4,6 M€** soit **2,84%** de marge pour un chiffre d'affaires de **161,5 M€** l'année précédente. Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,5 M€**, contre une perte de **0,4 M€** en 2014.

En progression en volume de 36 %, notre **EBITDA** ressort en 2015 à **11,9 M€** (7,2% du CA) contre **8,8 M€** (5,2 % du CA) en 2014.

Le **résultat net consolidé (part du Groupe)** est en progression de près de **27 %** passant de **4,2 M€** en 2014 à **5,4 M€** en 2015. Il représente **3,27 %** du chiffre d'affaires contre **2,54 %** en 2014. Ce résultat intègre un **Crédit Impôt Recherche (CIR)** de **1 M€**. Retraité de cet élément, le résultat net part du Groupe serait sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **5,3 M€** de résultat net (part du Groupe), contre **5,0 M€** en 2014. L'**activité immobilière** a dégagé un léger profit net part du Groupe de **0,1 M€**, contre une perte de **0,8 M€** en 2014.

Le **résultat net par action** s'élève à **4,50 Euros** contre **3,90 Euros** en 2014.

Les **investissements**, en matériels de travaux maritimes notamment, ont été importants et se sont élevés en 2015 à **8,2 M€** contre **4,9 M€** en 2014.

Les **dettes financières** s'élèvent à **10,8 M€** (dont 1,9 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **11,7 M€** (dont 4,5 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **72,6 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en augmentation de **10,9 M€** (10,2 M€ à périmètre constant) sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité de **+ 14,9 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 3,3 M€**, et d'un flux de cession d'actifs (y compris cession intégrale de l'autocontrôle) pour **+ 7,3 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **11,3 M€**, le remboursement des dettes financières pour **2,0 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,0 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres** à **96,5 M€** (dont **94,5 M€** part du Groupe) en augmentation de **8,3 M€** dont **6,2 M€** liés à la cession de l'autocontrôle.

La société mère a dégagé un bénéfice net en 2015 de **2,2 M€** contre **1,8 M€** en 2014. En 2015, la plus-value brute sur cession de l'autocontrôle s'élève à **284 K€**. Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le Vendredi 10 Juin 2016, la distribution d'un **dividende** de **1,42 €** par action.

Perspectives 2016

Le Groupe CIFE débute l'année 2016 avec un carnet de commandes travaux d'environ **148 M€** au 1er Janvier 2016 représentant un peu moins d'une année d'activité. Ce carnet est stable par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Les marges demeurent tendues.

Nous allons poursuivre nos investissements en matériels et en ressources et poursuivons notre activité de prospection à l'international, ainsi que nos activités d'entretien et réparation (travaux spéciaux). Nous allons également poursuivre nos efforts pour monter en valeur ajoutée avec des opérations de montages immobiliers, dans la région de Nantes et en Ile de France. Comme toujours, nous demeurons très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

A propos du Groupe CIFE

Les **cœurs de métier** du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

CIFE

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2015, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2015, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous demander de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos Commissaires aux Comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

1 – Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes et fluviaux – Génie civil et ouvrages d'art - Bâtiment et Travaux spéciaux, pour environ 94% du CA) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digue, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires et logements (neufs et réhabilitation), et les travaux spéciaux (mise au normes, confortements de structures, réparations). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (Etat, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seul ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montages immobiliers, une filiale spécialisée accompagnant nos clients à toutes les étapes de leur projet : programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (près de 70% du CA) et dans les **départements d'Outre-mer** (25% du CA), via l'exploitation d'une quinzaine de filiales opérationnelles. Nous nous développons à l'international, dans les travaux maritimes et les travaux spéciaux, au **Maroc** et au **Canada** notamment, en complément des activités de réhabilitation et location immobilière ou de promotion immobilière historiques, aux **Etats-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

Environnement économique et conjoncturel

La conjoncture en France reste difficile pour nos secteurs d'activité. La réduction des dotations de l'Etat aux collectivités locales a un effet défavorable et la pression sur les prix reste très forte. Une légère embellie est attendue dans le bâtiment résidentiel. Le démarrage prochain des travaux du Grand Paris nous fait également espérer une reprise de l'activité génie civil, malgré la taille importante des lots qui favorise les grands constructeurs.

Selon les statistiques de la FNTP, le secteur des Travaux Publics termine l'année 2015 avec une baisse d'activité de -7,4% (en euros courants). Il s'agit de la plus forte contraction annuelle des travaux réalisés enregistrée depuis 30 ans. Sur l'ensemble de l'année 2015, le montant de marchés conclus se réduit de -9,7%, revenant à son niveau de 2001. Dans un contexte de demande atone, les heures travaillées atteignent là encore le niveau le plus bas enregistré depuis 30 ans. Elles reculent de -5,6% sur 12 mois glissants. Sur l'année 2015, environ 6 000 emplois ouvriers permanents ont été perdus. Du côté de l'intérim, la perte s'élèverait à 2 700 emplois intérimaires en équivalent temps plein. L'activité en 2016 devrait globalement continuer de se réduire mais à un rythme plus contenu. L'indice des prix (TP01) sur lequel sont fondées les révisions de prix a poursuivi sa baisse en 2015, passant de 104.1 fin 2014 à 100.2 en janvier 2016. Cette évolution aura un impact négatif sur les marges de nos activités.

Côté Bâtiment, la FFB annonce que le logement neuf a poursuivi son recul en 2015, avec une baisse d'activité de 3,9 %. Le non résidentiel neuf s'est pour sa part replié de 11,3 %. L'amélioration et l'entretien ressortent en faible baisse (-0,2 %), du fait d'une progression de la rénovation énergétique du logement moindre que prévue. Fort logiquement, l'emploi ressort en baisse marquée en 2015, avec une perte de 30 000 postes, y compris intérim, en équivalent-emplois à temps plein (ETP). La FFB prédit un début de reprise de l'activité en 2016, estimé à +0,9 % en volume, le logement neuf progressant de 5,5 %, grâce à près de 35 000 mises en chantier supplémentaires (+10,0 %). Cependant, le non résidentiel neuf devrait reculer encore de 5,3 %, tous les segments de marché, hors bâtiments agricoles, participant à ce mouvement. L'amélioration-entretien devrait connaître en 2016 une très légère hausse d'activité, limitée à 0,4 % en volume, chiffre prudent après deux années aux résultats moins bons qu'anticipés. Malgré ce retour de la croissance espéré, 2016 ne devrait pas permettre une amélioration de l'emploi.

La lutte contre la concurrence déloyale qui pèse sur les prix et fragilise durablement nos entreprises doit encore être renforcée. Cette concurrence nous empêche d'être compétitifs dans le secteur du logement résidentiel neuf.

Nous restons donc relativement prudents, dans cet environnement qui reste difficile.

2 – Comptes du Groupe

Synthèse : L'année 2015 se traduit par une activité en légère baisse, pour des effectifs permanents quasi stables à 616 personnes à fin 2015. Les effectifs en intérim sont passés de 225 équivalents temps plein en 2014 à 188 en 2015. Notre rentabilité nette part du Groupe est en hausse, passant de 4,2 M€ à 5,4 M€, du fait d'une amélioration du résultat net part du Groupe de l'activité construction (de 5,0 à 5,3 M€), grâce notamment à de moins mauvais résultats en immobilier (+0,1 versus -0,8 M€) et aussi grâce à l'impact du Crédit Impôt Recherche (CIR) pour 0,97 M€. Le carnet de commandes est stabilisé, mais les marges attendues sur ce carnet restent malheureusement peu élevées.

2.1 Faits significatifs de la période

Variation de périmètre

En 2015, le Groupe a réalisé un certain nombre d'opérations, en phase avec ses axes de développement :

Tout d'abord, afin de développer nos activités à l'international, deux nouvelles entités de droit canadien ont été créées : **CIFE CANADA INC** détenue à 100% par CIFE SA et **ETPO CANADA INC** détenue à 100% par CIFE CANADA INC.

CIFE CANADA INC a pris une participation de 55% au capital de la société canadienne **PSM TECHNOLOGIES INC** domiciliée à Montréal (Québec), dont les activités principales sont la réalisation de travaux d'étanchéisation, d'injection de fissures, de réparation de structures en béton et en acier à l'aide de membranes.

Pour renforcer nos activités de rénovation et de travaux spéciaux en France, nous avons également pris une participation à hauteur de 51% au capital de la société **TECHNIREP**, société qui dispose de savoir-faire pointus dans les métiers de la réparation, du renforcement et de la protection des ouvrages en béton.

En bâtiment, où la pression de la concurrence des entreprises utilisant des travailleurs détachés nous empêche d'être compétitifs en gros œuvre pur, nous essayons de poursuivre notre montée en valeur ajoutée. Nous avons donc créé une entité : **ETPO RED**, (100% Groupe) pour porter les opérations de montages immobiliers, dans la région nantaise et en Ile de France. **ETPO RED** s'est associée à 50% avec des partenaires dans deux opérations significatives cette année.

Dans les DOM, le Groupe s'est associé à 51% au capital d'une nouvelle société réunionnaise : **TTCP**, qui exerce des activités de terrassement, transport, et concassage de matériaux à la Réunion.

Enfin le renforcement des détentions Groupe s'est concrétisé sur un certain nombre de filiales par rachat de partenaires généralement minoritaires : sur la filiale **TETIS** (rachat de 51,02% portant la détention Groupe à 100%), sur **Océanic Promotion** (rachat de 11% portant la détention à 96%), sur **BRITTON** (rachat de 10% portant la détention à 95,01%), sur **SOVEBAT** (rachat de 10% portant la détention à 95,01%) et enfin sur **SOMARE** (rachat de 10% portant la détention à 95,01%). Sur la partie immobilière, la filiale américaine **FWE** a également renforcé sa détention sur **HBC** (passant de 66,78% à 99,09%). Ces augmentations de détention en France permettront une intégration fiscale sur un périmètre élargi.

Autocontrôle

Nous rappelons que sur les exercices précédents 2013 et 2014, il n'a été procédé à aucun rachat de titres, compte tenu du niveau de la valorisation de l'action et du pourcentage d'autocontrôle proche de la limite des 10 % du capital social. Le Conseil d'Administration du 10 Avril 2014 avait d'ailleurs décidé de suspendre le programme de rachat d'actions.

En mai 2015, l'intégralité de cet autocontrôle représentant 113 542 actions soit 9,46% du capital a été cédé à un prix unitaire de 55 euros par action. Cette opération de cession a permis à la CIFE de conforter son assise financière, afin de financer ses projets d'investissement et de développement. L'impact sur la trésorerie groupe et sur ses fonds propres a été de + 6,2 M€.

2.2 Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la CIFE et ses filiales est demeurée centrée en 2015 sur ses métiers de base :

- Bâtiment et Travaux publics ;
- Promotion immobilière.

Le Groupe CIFE a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en diminution de **1,2 %** à **165,2 M€** contre **167,4 M€** en 2014.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une baisse de près de **4 %** pour s'établir à **155,7 M€** contre **161,5 M€** en 2014. En valeur relative, cette variation est contrastée puisque l'activité progresse dans les départements d'Outre-mer (+8%) alors qu'elle est en retrait en France métropolitaine (-7%).

Sur 2015, nous avons réalisé ou participé à plusieurs chantiers significatifs :

- Pour l'activité travaux maritimes : l'extension du quai de l'anse Saint-Marc près de la Rochelle (en participation), un chantier d'émissaire à Calais, et la pose de raccordements électriques pour le SEMREV (site expérimental énergies renouvelables marines) ;
- Pour l'activité Génie civil et ouvrages d'art : la participation au chantier de la ligne B du métro à Rennes (en participation), et des travaux de RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) à la Réunion ;
- Pour l'activité Bâtiment : la construction de plusieurs bureaux et de logements pour des opérateurs privés dans la périphérie de Nantes, la piscine Feng Shui à Issy les Moulineaux et les chantiers du plateau technique du CHU de Fort de France (en participation).

L'**activité de promotion immobilière** est, quant à elle, en augmentation de 62 % avec un volume de **9,5 M€** contre **5,9 M€** en 2014. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France, lancés en 2012 et 2013, dont la production et la commercialisation se sont poursuivies sur 2015, ainsi qu'à la cession d'un foncier.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **70 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **25 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **77 %** et **22 %** en 2014. La part d'activité réalisée à l'étranger (Etats-Unis, Canada, Maroc et Roumanie) progresse, pour atteindre près de 5 % du volume total.

Résultat opérationnel / EBITDA

Nos résultats sont meilleurs qu'attendus et nous affichons des augmentations en volume et en valeur relative. Nous avons bénéficié sur le dernier trimestre 2015 de plusieurs facteurs positifs :

- Des chantiers significatifs en travaux maritimes, pour lesquels la production et le résultat ont été meilleurs que prévus ;
- Des contentieux d'affaires qui se sont terminés mieux qu'estimés initialement ;
- Sur la partie Immobilier, le rythme de commercialisation et donc de résultat associé a également été meilleur.

Enfin, nous profitons également dans une moindre mesure de produits de cession d'actifs plus élevés que sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel total s'élève à **5,9 M€** contre **4,2 M€** en 2014 soit une augmentation de plus de **40 %**. Rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges s'élèvent à **3,56%** contre **2,51%** en 2014.

L'**activité BTP** a dégagé un résultat opérationnel de **5,4 M€** soit **3,44 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **155,7 M€** en 2015, contre **4,6 M€** soit **2,84%** de marge pour un chiffre d'affaires de **161,5 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,5 M€**, contre une perte de **0,4 M€** en 2014.

En 2015, le Groupe a comptabilisé pour **0,9 M€** contre **0,8 M€** sur l'exercice précédent, le produit lié à la mise en place du **Crédit Impôt Compétitivité emploi « CICE »**. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **1,4 M€** à la clôture de l'exercice 2015.

En progression en volume de 36 %, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2015 à **11,9 M€** (7,2% du CA) contre **8,8 M€** (5,2 % du CA) en 2014.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** », c'est-à-dire le montant des produits financiers nets issus de notre trésorerie, s'élève à **0,8 M€** contre **1,2 M€** sur l'exercice précédent. La trésorerie a permis de générer des produits pour **1,0 M€** en baisse de **0,4 M€**. Malgré la poursuite de la baisse de rémunération des placements financiers, notre rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie surpasse le pur marché monétaire et s'élève en 2015 à **1,46 %** contre **2,00 %** en 2014.

Les autres produits financiers et charges financières représentent un profit net de **368 K€** contre **524 K€** en 2014. Ce poste en diminution est essentiellement composé des résultats sur effets de change positif sur nos placements libellés en USD et CAD.

Résultat net

Le résultat net consolidé (part du Groupe) est en progression de près de **27 %** passant de **4,2 M€** en 2014 à **5,4 M€** en 2015. Il représente **3,27 %** du chiffre d'affaires contre **2,54 %** en 2014.

Le résultat net part du Groupe intègre cette année un **Crédit Impôt Recherche (CIR)** de **1 M€**. En retraitant cet élément, le résultat net part du Groupe serait sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **5,3 M€** de résultat net (part du Groupe), contre **5,0 M€** en 2014.

L'**activité immobilière** a dégagé un léger profit net part du Groupe de **0,1 M€**, contre une perte de **0,8 M€** en 2014.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à **1,4 M€** contre **2,4 M€** en 2014 et représente un taux effectif de **19,9 %** contre **40,5 %** en 2014. Ce taux est en nette diminution compte tenu de l'intégration du CIR et malgré la non activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée évaluée à **0,9 M€** de charge d'impôts.

Le ROE (Return On Equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **6,4 %** en 2015 contre **5,2 %** en 2014.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **4,50 €** contre **3,90 €** en 2014.

Structure Financière

Les **investissements, en matériels de travaux maritimes** notamment, se sont élevés en 2015 à **8,2 M€** contre **4,9 M€** en 2014 selon la répartition suivante :

	2015	2014
- Investissements incorporels	128 K€	258 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	7 805 K€	4 506 K€
- Immobilisations financières	256 K€	95 K€
Total	8 189 K€	4 859 K€

Compte-tenu de nos projets de développement métiers, à l'international notamment, il nous semble important de doter le Groupe des outils nécessaires.

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **6,3 M€**, contre **6,0 M€** à la clôture de l'exercice précédent. La juste valeur sur les immeubles de placement en France et aux Etats-Unis est estimée à **10,5 M€** au 31 Décembre 2015 contre **9,6 M€** à la clôture de l'exercice précédent. Cette augmentation provient essentiellement de nos actifs américains et donc de l'évolution de la monnaie USD qui s'est appréciée de 11% sur l'exercice.

Concernant les flux d'investissements financiers nets, près de **2,9 M€** ont été consacrés sur l'exercice 2015 aux opérations de rachats de minoritaires et prises de participations.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **1 600 K€** contre **1 748 K€** en 2014. Cette diminution provient essentiellement de l'évolution du taux d'actualisation qui est passé de 1,49% à 2,03%.

Les provisions courantes sont en augmentation nette au bilan de **1,3 M€**, ce qui les amène à **5,3 M€** à la clôture.

Les **dettes financières** s'élèvent à **10,8 M€** (dont **1,9 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **11,7 M€** (dont **4,5 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **40%** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est de 7% et la part à moins d'un an de l'endettement représente **46 %** de l'endettement total, contre **54 %** en 2014. Le ratio d'endettement (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort à

11,2 % contre **13,3 %** au 31 Décembre 2014. Enfin les dettes financières représentent **15 %** du montant consolidé du cash disponible, en diminution de 2 points point vis-à-vis du 31 Décembre 2014.

La trésorerie totale nette de découverts bancaires, d'un montant de **72,6 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en augmentation de **10,9 M€** (10,2 M€ à périmètre constant) sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité de **+ 14,9 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 3,3 M€**, et d'un flux de cession d'actifs (y compris cession intégrale de l'autocontrôle) pour **+ 7,3 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **11,3 M€**, le remboursement des dettes financières pour **2,0 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,0 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres à 96,5 M€** (dont **94,5 M€** part du Groupe) en augmentation de **8,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2014. Tout comme pour la trésorerie, la cession intégrale de l'autocontrôle pour **6,2 M€** a impacté sensiblement la variation annuelle des capitaux propres.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

• Risque métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière dont la part dans notre activité globale reste modeste, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays ;
- Risques liés à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation à l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

• Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

• Risque juridique

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• Risque industriel lié à l'environnement

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

• Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe **CIFE** est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

• Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et Canada, ses actifs de trésorerie en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant environ **11 %** du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception de la Roumanie qui représente moins de **1 %** de l'activité consolidée du Groupe. Le Groupe est néanmoins soumis à fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'Euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale **Jules Verne Immobiliare**.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (aciers notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles. Il est à noter que l'indice des prix dit « TP01 » utilisé dans la profession est en baisse notable, ce qui se traduit malheureusement par des révisions de prix négatives.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

• Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent le patrimoine ou les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...).

2.3 Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a baissé d'environ **17 %**, passant de **91,9 M€** en 2014 à **76,3 M€** en 2015. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Janvier 2016 affiche un volume en retrait de 12% par rapport à la même époque l'année dernière à **59 M€** contre **67 M€** au 1^{er} Janvier 2015. Ce volume représente désormais moins d'une année d'activité.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON, NEGRI, SOMARÉ, SOVEBAT, PASCAL MARTIN** et **TETIS** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **43,2 M€** contre **40,5 M€** (36,9 M€ à périmètre constant) en augmentation d'environ 5 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Janvier 2016 affiche un volume de **46,8 M€** contre **37,6 M€** (33,3 M€ à périmètre constant) au 1^{er} Janvier 2015.

Dans les départements d'Outre-mer, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane : **COMABAT, ETPO Guadeloupe, ETPO Guyane, ETPO Martinique**, et les filiales Réunionnaises : **ETPO Réunion, PICO Océan Indien, SEMAT** et **TTCP** représente un chiffre d'affaires cumulé en augmentation de 7 % soit **42,9 M€** contre **40,1 M€** en 2014. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Janvier 2016 affiche un volume stable de **45,9 M€** contre **46,1 M€** au 1^{er} Janvier 2015. La situation de ces filiales est néanmoins très contrastée car si ce volume de carnet est globalement satisfaisant à la Réunion et à la Martinique, il est actuellement très faible en Guadeloupe et en Guyane.

Au Canada, les entités **CIFE CANADA INC** et **ETPO CANADA INC** n'ont pas eu, sur leur premier exercice, d'activité opérationnelle significative.

Activités Immobilières

En France

Notre filiale **OCEANIC Promotion** a dégagé un léger profit de **108 K€** en 2015 contre une perte de **1 049 K€** en 2014. En 2014, cette perte était essentiellement due à une sous-activité de la filiale et à la comptabilisation d'une perte à terminaison sur une des opérations en cours.

Notre filiale **ETPO RED** a dégagé sur son premier exercice une perte de **61 K€** en 2015 correspondant essentiellement à des frais de développements et frais généraux.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. La filiale a réussi à optimiser le taux d'occupation de son parc locatif et ses revenus locatifs se sont élevés à **573 K€**, en hausse de **42 %** par rapport à 2014 qui avait été, comme 2013, une année difficile.

RURAL LIVING, filiale de **FWE** est propriétaire de soixante-deux maisons individuelles achetées aux enchères en 2011 et 2012 et situées dans une même zone dans la région de Los Angeles. Depuis le démarrage de cette activité, les opportunités d'achats ont été significativement réduites avec de nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker. Sur cette filiale, les revenus locatifs se sont élevés à **653 K€**, en hausse de **42 %** par rapport à 2014. Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque la crise immobilière sera terminée.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2015, la commercialisation et les réservations notariées de l'immeuble résidentiel **STELLA** s'élèvent à **70%** des lots du programme contre 68 % à la fin de l'exercice précédent.

2.4 Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,4 M€** stable par rapport à 2014 et qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé un bénéfice net en 2015 de **2,2 M€** contre **1,8 M€** en 2014. En 2015, la plus value brute sur cession de l'autocontrôle s'élève à **284 K€**.

Dans un contexte de baisse de rémunération de placements de trésorerie, la trésorerie bancaire placée en produits OPCVM, certificats de dépôts, contrats de capitalisation et obligations, a généré **1 002 K€** de résultats financiers (**989 K€** net de provisions) contre **1 374 K€** (**1 370 K€** net de provisions) en 2014.

La situation nette de la **SA CIFE** s'élève à **80,5 M€** en augmentation de **0,5 M€**.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+ 4,7 M€** stable par rapport à 2014.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **61,4 M€**, en augmentation nette de **3,7 M€** sur l'exercice. La trésorerie issue de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement pour **4,1 M€**, complété par les flux de cession d'actifs et cession de l'autocontrôle pour **6,4 M€** ont financé pour **2,1 M€** les opérations de rachats et prise de participations, pour **3,0 M€** les financements nets complémentaires accordés aux filiales et participations, le versement net du dividende **CIFE** pour **1,7 M€**.

Fin 2015, la société ne présente pas d'endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

Au 31 Décembre 2015, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **73 K€**, toutes à échéance 30 jours. En 2014, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **59 K€** toutes à échéance 30 jours également.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE**, de la **SARL IMMOBILIERE SANITAT**, de **ETPO**, de **ECG**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane** et **ETPO Martinique**.

2.5 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune.

Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

La structure du capital social est la suivante :

Répartition du Capital	31/12/2015		31/12/2014	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	75,04	75,04	67,83	74,91
<i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET</i>	<i>58,05</i>	<i>58,05</i>	<i>50,83</i>	<i>56,14</i>
Auto détention	-	-	9,46	-
Salariés Groupe CIFE	0,72	0,72	0,77	0,85
Public	24,24	24,24	21,94	24,24
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée générale

La **SAS ALFRED DE MUSSET** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

En 2015, la société **SAS ALFRED DE MUSSET** a fait l'acquisition de **86 542** titres CIFE dont 83 542 ont été cédés par CIFE dans le cadre des opérations de cession de l'autocontrôle.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Juin 2014 et 2015, la nomination de trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. La nomination d'un quatrième Administrateur indépendant sera proposée à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5%) à la clôture de l'exercice.

Autocontrôle

Au 31 Décembre 2014, la **SA CIFE** détenait en fin d'exercice 113 542 actions représentant 9,46 % du capital social.

En mai 2015, l'intégralité de cet autocontrôle a été cédée à un prix unitaire de 55 euros par action, ceci dégageant un produit de cession de **6,2 M€** et une plus-value brute de **284 K€**.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 Décembre 2015 au sein d'un Plan d'Epargne d'Entreprise est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe. Nous vous précisons que lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Juin 2015, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital a été rejetée.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux seuils de franchissements de seuil pour notre société.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuils.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'assemblée générale du 11 juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 31 Octobre 2009 entre les membres de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, actionnaires de la **SAS Alfred de Musset** dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte concernant **62,12 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Ce pacte est arrivé à échéance en décembre 2015.

Dans le prolongement du précédent engagement collectif, un pacte d'actionnaires a été conclu le 22 décembre 2015 dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte concernant **51,15 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "abus de marché" n° 2003/6/CE du 28 Janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale un résolution en ce sens.

Prise de participations

En 2015, La **SA CIFE** est entrée à hauteur de 51% au capital de la **SAS TECHNIREP** et à hauteur de 51,02% au capital de **TETIS**.

Nous précisons également que sur l'exercice écoulé, la part de **CIFE** dans :

- les filiales **BRITTON**, **SOMARE** et **SOVEBAT** est passée de 85 % à 95 % ;
- la filiale **OCEANIC Promotion** est passée de 85 % à 96 %.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle.

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.6 Informations boursières

L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C).

Le cours de bourse a baissé de **12,28 %** en 2015 après une baisse de **8,80 %** en 2014.

	2015	2014
Capitalisation boursière	60,0 ME	68,4 ME
Cours de l'action à la clôture	50,00 €	57,00 €
Plus haut cours de clôture sur l'exercice	59,50 €	69,80 €
Plus bas cours de clôture sur l'exercice	45,50 €	55,50 €
Rotation du capital sur l'exercice (en % du nbre d'actions composant le capital social)	1,97%	2,19%
Cours moyen d'échanges sur l'exercice	52,25 €	60,92 €

La société **SA CIFE** n'a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

2.7 Evènements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs

Sur ce début d'année 2016, le Groupe s'est désengagé de sa participation dans la filiale **MUREKO** pour 1 euro symbolique. Devant les difficultés du marché de la construction bois, CLT (Cross Laminated Timber) notamment, la filiale **ETPO** a accepté l'offre de rachat de ses parts faite par le fondateur. Cette cession n'aura pas d'incidence sur les comptes sociaux d'ETPO, ni sur les comptes consolidés du Groupe, puisque la participation de 700 K€ ainsi que le goodwill de 261 K€ ont été intégralement provisionnés sur les exercices antérieurs.

2.8 Perspectives 2016

Le Groupe CIFE débute l'année 2016 avec un carnet de commandes travaux d'environ **148 M€** au 1er Janvier 2016 représentant un peu moins d'une année d'activité. Ce carnet est stable par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. Les marges demeurent tendues.

Nous allons poursuivre nos investissements en matériels et en ressources et poursuivons notre activité de prospection à l'international, ainsi que nos activités d'entretien et réparation (travaux spéciaux).

Nous allons également poursuivre nos efforts pour monter en valeur ajoutée avec des opérations de montages immobiliers, dans la région de Nantes et en Ile de France.

Comme toujours, nous demeurons très attentifs à la notion de marge opérationnelle et à notre niveau de trésorerie, afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement, notre niveau d'emploi et notre rentabilité.

3 - Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de NOVABUILD, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail NOVA'TP pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

En 2014, **ETPO** s'est engagée sur différents projets liés aux domaines de recherches sur les opérations de génie civil notamment sur des sujets portés par NOVA'TP en participant notamment au pilotage d'un groupe de travail sur les digues.

ETPO coopère régulièrement avec l'Ecole Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Etudes Industrielles (suivi du battage, industrialisation de la construction, robotisation de la construction, matériaux spécifiques tels que les Bétons Fibrés Ultra Haute performances, logiciels d'éléments finis de modélisation des sols).

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**) et de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) où un ingénieur structure participe notamment au groupe de travail sur la modélisation aux éléments finis constitué par cette dernière association.

ETPO numérise ses différents process à travers des démarches expérimentales traduites ensuite dans la pratique, telles que le Building Information Modeling (**BIM**) avec l'usage de logiciels de modélisation des structures dans toutes leurs dimensions, ceci sur tous ses métiers : ingénierie, ouvrages d'art, travaux maritimes et fluviaux, bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

En 2015, le groupe a sollicité un prestataire pour étudier de nouveau les possibilités de constitution de dossier au titre du Crédit Impôt Recherche. Un CIR total de **1 M€** (dont 0,4 ME sur les exercices antérieurs) a été comptabilisé en 2015.

4 - Informations relatives aux Mandataires Sociaux

4.1 Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Après avoir fait approuver par les deux dernières Assemblées Générales de Juin 2014 et 2015 la nomination de trois Administrateurs indépendants, le Conseil d'Administration a souhaité poursuivre les actions de diversification de sa composition.

Il sera donc proposé à la prochaine Assemblée de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, Madame **Emilie Soucaret- Richaud**.

Par ailleurs, le mandat d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** dont Madame **Cécile Janicot** est le représentant permanent arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance pour une période de 3 années.

Les curriculum-vitae de ces Administrateurs seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

4.2 Rémunérations des Administrateurs

En 2015, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des huit membres du Conseil d'Administration de **CIFE** s'élève à **306 K€** dont **301 K€** versés par la société mère et **5 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent en **289 K€** de salaires bruts et **17 K€** de jetons de présence.

L'Assemblée Générale du 11 Juin 2015 a fixé à **17 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de **CIFE** à compter de l'exercice 2015.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 Juin 2016 d'actualiser cette somme à **20 K€** à compter de l'exercice 2015.

La société n'accorde aucun avantage particulier (stock option, retraite chapeau, indemnité de départ) aux mandataires sociaux.

4.3 Opérations sur titres CIFE

En 2015, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(en nombre de titres)

Nom des Administrateurs	Acquisition	Cession
- Madame Marie-Christine THERON	120	-
- SAS ALFRED DE MUSSET	86 542	-

Ces actions ont été inscrites sur le registre nominatif.

4.4 Délégations en cours données au Conseil d'Administration

Délégations	AG	Durée	Echéance
- Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre	11 Juin 2015	18 mois	11 Décembre 2016

5 - Assemblée Générale du 10 Juin 2016

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

5.1 Affectation du résultat

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	2 151 544,37 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	4 991 315,20 €
	7 142 859,57 €
- Formant un total de :	
Sera réparti comme suit :	
- Affectation à la réserve légale	-
- Affectation à la réserve facultative	-
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,42 € par action	1 704 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	5 438 859,57 €
	7 142 859,57 €
TOTAL	7 142 859,57 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,42 Euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2016 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice 2012	Montants distribués	Nombre d'actions	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 620 000 €	1 200 000	1,35
Exercice 2013			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 656 000 €	1 200 000	1,38
Exercice 2014			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 680 000 €	1 200 000	1,40

5.2 Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectation suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profits des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 %** des actions composant le capital de la société au moment du rachat, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, **120 000 actions**, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 (soixante cinq) euros** par action (hors frais).

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

5.3 Modifications statutaires

Il sera soumis à l'approbation à la prochaine Assemblée Générale une résolution pour proroger de **99 années** la durée de vie de la société à compter du 28 Avril 2019 soit jusqu'au 28 Avril 2118. L'article 5 des statuts « Durée » sera modifié en conséquence.

Il sera par ailleurs soumis à l'approbation à la prochaine Assemblée Générale une résolution pour homogénéiser les articles 16.1 et 16.2 des statuts sur le Directeur Général.

Il sera par enfin soumis à l'approbation à la prochaine Assemblée Générale une résolution pour préciser définitivement la durée de mandat des Administrateurs qui est de **trois années au plus**. L'article 12.2 des statuts « Durée des fonctions » sera modifié en conséquence.

5.4 Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux – Art L225-197-1

La société n'a jamais émis d'actions gratuites en faveur du personnel ou des mandataires sociaux.

Pour bénéficier de nouvelles dispositions légales issues de la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 (loi Macron), nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois à procéder, dans le cadre de l'article L225-197-1 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ;
- les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce, ou certains d'entre eux.

Le nombre total d'actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra pas excéder le seuil légal au jour de la décision du Conseil d'Administration et le nombre d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourra pas représenter plus de 20% du total de l'enveloppe globale adoptée par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; Le Conseil pourra assujettir l'attribution de tout ou partie des actions à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil déterminera ; Les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société devront prévoir l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil déterminera.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive, cette période ne pouvant être inférieure à la durée minimale fixée par les dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce (ci-après la « Période d'Acquisition ») ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées au bénéficiaire avant le terme de la Période d'Acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la durée minimale de l'obligation de conservation (ci-après la « Période de Conservation ») des actions par les bénéficiaires, cette période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ne pouvant être inférieure à la durée minimale prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le Conseil pourra, le jour de l'attribution, réduire ou supprimer la Période de Conservation dans les conditions prévues par la loi ; toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente décision emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions au profit des bénéficiaires, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ou par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite, tels que mentionnés à l'article L 225-197-3 du Code de commerce, et renonciation corrélative des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions.

5.5 Augmentation de capital réservée aux salariés

Il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le projet de résolution portant délégation de sa compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider la réalisation d'une augmentation de capital immédiate ou différée qui serait réservée aux salariés dans la limite de 3 % du capital social.

Le Conseil d'Administration recommande d'adopter cette résolution, afin qu'il puisse disposer d'une panoplie complète en matière d'actionnariat salarié.

5.6 Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant 18 mois.

6 – Données sociales et environnementales

Ce rapport résulte de l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce. Il tend à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale. Il comprend trois parties :

- Informations sociales ;
- Informations environnementales ;
- Informations sociétales.

6.1 Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental se base sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce français.

Le reporting social couvre 100 % du chiffre d'affaires consolidé pour la partie des données chiffrées. **ETPO** représente 52 % des effectifs du Groupe au 31 Décembre 2015.

Le reporting environnemental chiffré couvre 80 % du chiffre d'affaires consolidé, en progression de 11 points par rapport à celui de 2014 et couvre les filiales **ETPO** et **COMABAT** qui sont certifiées **ISO 14001**, les filiales **BRITTON**, **PASCAL MARTIN** depuis 2014, ainsi que les filiales **SOMARÉ**, **PICO**, **SEMAT**, **TTCP**, **ETPO GUADELOUPE** et **TETIS** à partir de cette année.

Le reporting sociétal se limite à notre filiale principale **ETPO**, sauf mention contraire.

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité du Groupe. Ils s'appuient sur les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce, sur les indicateurs du bilan social et sur des indicateurs spécifiques aux ressources humaines.

Les données sociales sont collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service consolidation.

Les données environnementales sont collectées et contrôlées au niveau de chaque société participante puis consolidées par le service consolidation. Le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe sera à développer et à fiabiliser sur les prochains exercices afin de publier à terme une information plus représentative du périmètre du Groupe.

Dans le cadre de ces consolidations, des contrôles de cohérence et comparaisons avec les années précédentes sont effectués et les anomalies et variations significatives sont analysées. Le rapport annuel consolide des données connues par le Groupe à la date de clôture. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Sur la base des 42 indicateurs du décret 2012-557 du 24 Avril 2012, le Groupe en communique 36 à la fin de cet exercice, contre 36 à la fin de l'exercice précédent.

Conformément au décret référencé ci-dessus, nous précisons que les informations environnementales et sociétales suivantes, prévues par l'article R225-105-1 du Code de Commerce ne sont pas produites dans ce rapport, le processus de collecte et de consolidation de ces informations restant à fiabiliser :

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- L'utilisation des sols ;
- Les rejets de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.

En 2015, le Cabinet **RSM OUEST** a été nommé « Organisme Tiers Indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

6.2 Informations sociales

6.2.1 Politique Générale

Faire vivre les valeurs de l'entreprise au quotidien, impliquer les salariés en permanence dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par l'entreprise sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises ou RSE et ils s'inscrivent dans l'histoire humaine de notre entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites du personnel, en particulier sur la sécurité, la formation et l'insertion.

Nous partageons cette attention avec les Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif.

6.2.2 Emploi

a) Effectifs

Présent en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer, le Groupe emploie **616** collaborateurs à fin 2015, effectif quasi stable par rapport aux exercices précédents.

A fin 2015, les effectifs intègrent pour +15 collaborateurs les nouvelles sociétés intégrées en intégration globale sur l'exercice.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2015	%	2014	%	Var. %
France	501	81	496	82	+1,0
DOM	114	19	112	18	+1,8
Monde	1	NS	-	-	-
Total	616	100	608	100	+1,3

A fin 2015, l'effectif global est composé de **23 %** de Cadres, **24 %** d'Etam et **53 %** de Compagnons contre respectivement 23 %, 23 % et 54 % en 2014. Ces proportions sont stables par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Répartition de l'effectif par catégorie	2015	%	2014	%	Var. %
- Cadres	144	23	142	23	+0,7
- ETAM	149	24	138	23	+7,9
- Compagnons	323	53	328	54	-1,5
Total	616	100	608	100	+1,2

Répartition de l'effectif par sexe	2015	%	2014	%	Var. %
- Hommes	557	90	549	90	+1,5
- Femmes	59	10	59	10	-
Total	616	100	608	100	+1,3

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2015	2014
- Femmes	13	45	1	59	59
- En % du total catégories	9,0 %	30,2 %	NS	9,6 %	9,7 %

Répartition de l'effectif par âge	2015	%	2014	%	Var. %
- 25 ans	43	7,0	42	7,0	+2,4
- 25 à 34 ans	138	22,0	146	24,0	-5,5
- 35 à 44 ans	161	26,0	151	24,8	+6,6
- 45 à 54 ans	186	30,0	183	30,1	+1,1
- Au dessus de 55 ans	88	15,0	86	14,1	+2,3
Total	616	100	608	100	+1,2

b) Taux de rotation du personnel - Recrutement – Départs

Le taux de rotation du personnel est en diminution de 2 points et s'établit à **9 %** en 2015. Le Groupe a recruté sur l'année **57** nouveaux collaborateurs (dont 29 en CDI), contre **61** (dont 23 en CDI) sur l'exercice précédent.

Les départs se sont élevés à **59** collaborateurs contre **71** sur l'exercice précédent et sont justifiés ci-dessous.

Départs par métier	2015	%	2014	%	Var. %
- Fins normales de contrat ⁽¹⁾	25	42,4	23	39,7	+8,7
- Démissions	12	20,3	5	7,4	+140,0
- Licenciements économiques	3	5,1	11	1,5	-73,0
- Autres licenciements	5	8,5	13	29,4	-61,5
- Autres ⁽²⁾	14	23,7	19	22,0	-26,3
Total	59	100	71	100	-16,9

(1) Fins de CDD, fins de chantiers, retraites

(2) Ruptures période d'essai, ruptures conventionnelles

c) Nature des contrats de travail

Le Groupe privilégie les emplois durables et les emplois de salariés locaux.

La part des emplois durables est stable à **92 %** ; sur un effectif de **616** collaborateurs, **569** personnes disposent d'un CDI.

Par ailleurs, le Groupe en 2015, a eu recours via l'intérim à **188 personnes** (en équivalent temps plein) contre 225 en 2014. Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités.

6.2.3 Organisation du temps de travail

a) Heures travaillées – Heures supplémentaires

Dans le Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles.

En 2015, le nombre total d'heures travaillées qui est stable par rapport à 2014 s'élève à un peu plus d'**1 million d'heures**. Les heures supplémentaires ont représenté environ **3 %** du total des heures travaillées.

Organisation du temps de travail	Cadres	ETAM	Compagnons	2015	2014	Var. %
- Heures totales travaillées	283 571	249 158	503 183	1 035 913	1 047 436	- 1,1
- Dont heures supplémentaires	1 950	10 477	21 328	33 755	34 793	- 2,9

b) Absentéisme

10 485 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence cette année dont **5 788** journées pour maladies non professionnelles.

Répartition des jours d'absence par motif	2015	%	2014	%	Var. %
- Maladies non professionnelles	5 788	55,2	5 363	58,6	+7,9
- Accidents du travail	1 886	18,0	1 774	19,4	+6,3
- Accidents de trajet	46	0,4	52	0,6	-11,5
- Maladies professionnelles	485	4,6	881	9,6	-44,9
- Maternité/paternité	829	7,9	517	5,7	+60,3
- Chômage partiel - Intempéries	960	9,2	285	3,1	+236,8
- Autres	491	4,7	280	3,1	+75,4
Total	10 485	100	9 152	100	+22,2

6.2.4 Rémunérations – Charges sociales

La rémunération des collaborateurs se compose de salaires, de primes, d'intéressement, participations, œuvres sociales, systèmes de prévoyance. La rémunération s'intègre dans un schéma de management décentralisé du Groupe.

a) Rémunérations et charges sociales

Selon les états financiers consolidés, les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements s'élèvent à **32,5 M€** contre **32,4 M€** en 2014. Elles représentent **19,7 %** du chiffre d'affaires contre **19,3 %** en 2014.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes s'élève à **38 %** contre **37 %** en 2014.

Le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi « CICE »** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **891 K€** en 2015 contre **830 K€** en 2014. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **1 396 K€** au 31 Décembre 2015.

Rémunérations moyennes (en K€) ⁽¹⁾	2015	2014	Var. %
- Cadres	59,1	59,2	- 0,2
- ETAM	32,6	32,3	+ 0,9
- Compagnons	26,9	26,6	+ 1,1
- Groupe CIFE	35,7	35,3	+ 1,7
- Hommes	36,2	35,8	+ 1,1
- Femmes	30,9	30,0	+ 3,0

(1) Y compris primes

b) Avantages sociaux

Fin 2015, **67 %** des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Ce taux est en retrait d'1 point par rapport à 2014.

Au total, le Groupe a versé en 2015 au titre de l'intéressement et de la participation **61 K€** contre **278 K€** en 2014.

6.2.5 Relations sociales et accords collectifs

32 collaborateurs dans le Groupe contre 27 en 2014 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). 2 nouveaux accords collectifs ont été signés cette année contre 3 l'année dernière. En matière de santé et de sécurité au travail, il n'y a pas eu cette année d'accords signés avec les organisations syndicales ou représentants du personnel.

Un accord collectif relatif au contrat de génération a été signé en 27 Septembre 2013. Il établit un certain nombre d'engagements et d'objectifs qualitatifs et quantitatifs au niveau de la société ETPO visant à faciliter l'insertion durable des jeunes, de favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et compétences.

Chez ETPO, une réunion de travail est organisée mensuellement entre les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ces derniers ont également une réunion mensuelle avec les responsables opérationnels pour évoquer notamment l'activité et les informations ressources humaines. Enfin, ils ont une réunion mensuelle avec la Direction générale pour évoquer les sujets sur l'activité, les perspectives et les informations ressources humaines (gestion du personnel, bilan de formation, plan de formation, ...).

6.2.6 Santé et sécurité

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Statistiquement, chaque compagnon risque un accident avec arrêt en moyenne tous les 7,5 ans. Conscients de cette problématique, la santé-sécurité au travail est une de nos préoccupations majeures.

En 2010, la filiale principale ETPO s'est engagée dans une démarche de prévention santé-sécurité en s'appuyant sur la norme OHSAS 18 001 (Occupational Health and Safety Assessment Series) et est certifiée depuis Juin 2011.

Un responsable Qualité sécurité environnement et une chargée de prévention ont pour principales missions :

- Le support à l'encadrement dans l'analyse des risques et les mesures de prévention à appliquer ;
- Une présence terrain accrue pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Des actions concrètes en termes de prévention des risques ;
- Des formations sécurité ;
- Une analyse systématique des accidents de travail ;
- Une sensibilisation systématique des équipes par la réalisation de 1-4h QSE.

Notre démarche s'appuie sur une politique QSE revue annuellement par la Direction en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence. C'est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais d'un plan d'actions Santé-Sécurité, dont la base est issue du programme de prévention du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Tous les ans, la Direction avec le CHSCT analyse le bilan Santé-Sécurité de l'année : accidents de travail, maladies professionnelles, situations dangereuses et/ou presque-accidents, audits QSHE, conformité réglementaire, document unique d'évaluation des risques, plan d'action pénibilité, afin de définir les axes et actions à engager pour l'année suivante (Programme de Prévention du CHSCT).

Elle s'étend également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment les clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, cet outil nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquiescer une meilleure culture sécurité dont nous espérons une amélioration de nos résultats en la matière.

Accidents du travail arrêt	2015	2014	Var. %
- Taux de fréquence avec arrêt	39	39	NS
- Taux de gravité	1,61	1,69	-4,7

En 2015, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe s'est élevé à **485 jours (4,3 %** du nombre total de jours d'absence) contre **881 jours** en 2014 (**9,6 %** du nombre total de jours d'absence).

Absences pour maladies professionnelles	2015	2014	Var. %
- Taux de fréquence pour maladies professionnelles	2,90	0,00	NS
- Taux de gravité	0,47	0,84	-44

6.2.7 Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement à partir des entretiens individuels des salariés, des besoins et orientations générales des agences et services.

Le budget formation reste significatif et témoigne la volonté de l'entreprise d'investir dans la formation et la valorisation de ses salariés.

L'entreprise investit dans la formation en alternance.

La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance des techniques métiers liées à la sécurité. Nous veillons à équilibrer ses actions selon la classification du salarié.

En 2015, **53 %** des collaborateurs du Groupe ont suivi au moins une formation dans l'année contre **68 %** en 2014. **11 283 heures** de formation ont été dispensées contre **13 650** en 2014 suivant la répartition ci-dessous.

Evolution et répartition des heures de formation	Cadres	ETAM	Compagnons	2015	%	2014	%	Var. %
Formation métier technique	474	431	929	1 834	16,3	3 107	22,8	-41,0
Hygiène et sécurité	582	607	2 121	3 310	29,3	4 630	34,0	-28,5
Environnement	147	42	-	189	1,7	126	0,9	+50,0
Management, langue, administration	996	265	116	1 377	12,2	2 486	18,2	-44,6
Autres (alternance)	28	3 293	1 252	4 573	40,5	3 301	24,1	+38,5
Total	2 227	4 638	4 418	11 283	100	13 650	100	-17,3

6.2.8 Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence.

Chez ETPO, un accord égalité hommes-femmes a été signé en Décembre 2014 afin de promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité, à toutes les étapes de la vie professionnelle.

L'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Au titre du handicap, le Groupe emploie 20 personnes en 2015 (22 personnes en 2014), ce qui représente environ 3 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (86 personnes en 2015, 77 personnes en 2014) ;
- Par des contrats d'alternance et apprentissage (22 personnes en 2015, 21 personnes en 2014) ;
- Par les heures d'insertion proprement dites avec la volonté de participer à une démarche pérenne.

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne.

Enfin, 11 organismes (contre 10 en 2014) ESAT - Etablissement Service d'Aides au Travail ont effectué des prestations (nettoyage, entretien d'espaces verts, fournitures de bureau) pour le compte de plusieurs filiales.

6.2.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel ETPO adhère depuis 2012. Dans ce cadre, les entreprises membres sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

6.3 Informations Environnementales

6.3.1 Politique générale

La prise en compte de l'environnement dans nos activités fait partie de nos préoccupations quotidiennes. Que le chantier soit situé en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

Dans l'inconscient collectif, les nuisances associées aux chantiers sont nombreuses et connues : bruit, poussières, souillures de chaussées, gêne de la circulation, rangement de chantier très aléatoire, dommages occasionnés aux arbres et cours d'eau etc.

Les principales nuisances potentielles de nos activités concernent le bruit, l'eau, les paysages et la biodiversité, les déchets et les émissions de CO2.

6.3.2 Certifications environnementales

Outre la certification nucléaire **EDF CAS1** et la certification **MASE**, **ETPO** s'est vue reconduire en 2015 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement sur la base du référentiel **ISO 14001** pour la partie environnement.

Début 2015, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 14001** pour l'environnement.

En 2015, **BRITTON** a obtenu la qualification Qualibat RGE (**Reconnu Garant de l'Environnement**).

6.3.3 Reconnaissance et prix

ETPO a gagné en décembre 2011 deux prix nationaux de la Construction organisés par **Le Moniteur**, la revue de référence de toute la profession : le **Prix National** dans la **catégorie Travaux publics** et le **Prix National** de la meilleure **Performance Environnementale**.

En Avril 2015, le jury des **Entreprises Générales de France (EGF-BTP)** a décerné la **Clé d'Or Ile de France 2015** à **ETPO** pour le chantier du gymnase Atlantis de Massy (91), livré en Mars 2014. Le jury a salué l'architecture remarquable de ce gymnase conçu par Monsieur Christophe Gulizzi, architecte DPLG et la réalisation bien réglée d'une équipe soudée pilotée en entreprise générale par **ETPO** et accompagnée de sous-traitants partenaires. **ETPO** a de plus reçu la **Clé de Bronze Nationale** pour cette réalisation, saluée également par le vote du public, lors de la manifestation de remise des prix.

6.3.4 Autres démarches

Enfin, dans le cadre de ses placements de trésorerie, la **SA CIFE** dispose d'un encours de contrats de capitalisation de **9,1 M€** (soit plus de 12 % de notre trésorerie nette consolidée) contre **8,9 M€** en 2014, qui sont gérés par l'émetteur dans le respect des normes ISR (Investissement Socialement Responsable).

6.3.5 Préservation des ressources

• Ressources et énergies

La protection des cours d'eau, des zones humides ou des nappes phréatiques est systématiquement prise en compte dans nos activités. Que cela découle des nombreuses exigences liées aux lois sur l'eau auxquelles nos ouvrages sont régulièrement soumis, ou pour prévenir une pollution accidentelle, tous nos chantiers sont mobilisés. Cette mobilisation se traduit par exemple par :

- La mise en place de cuves double peau pour le stockage du fuel ;
- La mise sur bac de rétention des fûts d'huile de décoffrage ;
- La prise en compte du stockage des produits chimiques utilisés sur les chantiers ;
- La mise en place de bassins de décantation pour les eaux pluviales ;
- Des entretiens préventifs, réguliers de tous les matériels, effectués en dehors des zones sensibles ;
- La mise à disposition de kits anti-pollution ;
- La mise en place progressive de bases vies moins énergivores.

• La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation :

Dans le cadre d'appels d'offres, le bureau d'étude technique interne peut proposer des variantes aux solutions de base dans le but de diminuer la quantité de matériaux, principalement le béton et l'acier à utiliser.

Pour ce qui est du carburant, les collaborateurs qui sont amenés à effectuer des déplacements réguliers sont formés à l'éco-conduite. Des informations ont également été diffusées pour sensibiliser les personnes se déplaçant à leur consommation de carburant.

Consommation ressources et énergies	2015	En unités ⁽¹⁾	2014	En unités ⁽¹⁾	2013	En unités ⁽¹⁾
- Eau en m ³⁽²⁾	10 263	74	11 746	97	9 880	82
- Electricité en Mw/h	1 389	10	1 455	12	1 405	12
- Gaz en Mw/h ⁽³⁾	156	1	183	2	159	1
- Fuel en m ³⁽²⁾	332	2	221	2	387	3

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires (comptes sociaux) :
d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2015
d'ETPO, COMABAT, PASCAL MARTIN et BRITTON en 2014
d'ETPO et COMABAT en 2013

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie d'affaires produites au cours de l'exercice

(3) Les consommations de gaz concernent les entités ETPO et PASCAL MARTIN

En 2014, l'agence Nantes Bâtiment **ETPO** a contractualisé le premier contrat d'approvisionnement d'électricité 100% renouvelable via le fournisseur **ENERCOOP** pour son chantier de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Fonteny.

C'est un chantier de **6,5 M€** sur 2014 et 2015. L'électricité produite par ENERCOOP est injectée dans le réseau EDF puis transporté via le réseau d'ERDF. Le tarif de l'électricité verte est un peu plus élevé, mais le chantier s'est engagé à compenser l'augmentation de tarif par une diminution des consommations en réalisant une base vie éco-conçue, peu énergivore complétée par une sensibilisation de tous les corps d'état présent sur le chantier.

Les ateliers, dépôts, bureaux et les chantiers situés et réalisés en zone urbaine ne souffrent d'aucune contrainte spécifique quant à leur approvisionnement en eau car ils sont branchés directement sur les réseaux d'alimentation. En zone rurale, une extension au réseau d'alimentation est en général demandée auprès des régies et distributeurs d'eau pour alimenter le chantier. Enfin dans certains cas, des approvisionnements par réservoirs d'eau peuvent être mis en place.

En 2015, **ETPO** s'est engagée à réaliser un **Diagnostic Energétique** de ses consommations d'électricité et de fuel. Ce diagnostic est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés et 50 M€ de chiffre d'affaires annuel. Cette démarche s'inscrit dans la continuité puisque l'entreprise a déjà engagé en 2009 et 2014 un diagnostic énergétique pour son siège. L'objectif affiché est d'optimiser la maîtrise de ses consommations.

• Nuisances sonores

Nous nous efforçons, principalement en zone urbaine avec une proximité du voisinage de minimiser les nuisances sonores issues de nos chantiers en faisant évoluer nos méthodes de travail, avec par exemple :

- L'utilisation des bétons auto-plaçants afin de supprimer les bruits liés à la vibration du béton ;
- La limitation du recours à l'utilisation de moteurs thermiques au profit de moteurs électriques, comme par exemple l'abandon si possible des groupes électrogènes au profit de raccordements au réseau électrique ;
- Les commandes aux grutiers se font par talkies-walkies.

Nous assistons également aux réunions publiques organisées par les collectivités pour discuter des nuisances de nos chantiers.

• Les Déchets

Le tri et la valorisation des déchets constituent une part importante dans nos problématiques quotidiennes.

D'importants progrès ont été réalisés pour optimiser le tri des déchets. Pour cela il faut investir dans du matériel, passer du temps à sensibiliser et nouer des partenariats avec des prestataires déchets pour faire avancer les choses.

Sur les chantiers, nous investissons régulièrement dans des bennes roulant pouvant être manutentionnées à la grue. Ces petites bennes sont placées à proximité des postes de travail (qui par nature évoluent dans le temps et dans l'espace en fonction de l'avancement du chantier).

Le résultat du tri dépend des équipes chantiers. Nous avons réussi à former et sensibiliser notre personnel, mais nous poursuivons nos efforts pour accompagner l'ensemble du personnel du chantier (cotraitants, sous-traitants).

De plus, en fonction des filières de traitement mises en place par le prestataire déchets, les taux de valorisation des déchets peuvent varier de manière importante, jusqu'à 100 %.

Recyclage et revalorisation des déchets (1)	2015	2014	2013
- Déchets en tonnes	10 563	6 679	6 194
- Valorisation DIB en % ⁽²⁾	74 %	65%	85 %

(1) Pour ETPO, COMABAT, PASCAL MARTIN, BRITTON, PICO, ETPO GUADELOUPE et SOMARÉ en 2015
Pour ETPO, COMABAT, PASCAL MARTIN et BRITTON en 2014
Pour ETPO en 2013

(2) Le Taux de DIB concerne exclusivement ETPO. A partir de 2015, le taux de valorisation intègre la ferraille.

Début 2015, **COMABAT** a été retenue pour la 2^{ème} édition de l'opération « **Entreprises Témoins** » lancée par la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique). Cette opération a pour objectif de permettre à chaque entreprise témoin de diminuer ses coûts en réduisant et en valorisant les déchets.

• Les Emissions de CO2

En 2010, **ETPO** a réalisé un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre suivant le référentiel du **bilan carbone** © de l'**ADEME** pour tous ses sites et toutes ses activités. Sur la base de ce bilan carbone, il ressort que les émissions directement imputables à ETPO représentent **3%** des émissions totales de CO2 nécessaires à la construction des ouvrages.

En 2015, **ETPO** a fait partie des 20 entreprises sélectionnées parmi 600 de la région Pays de la Loire afin de réaliser une étude pour l'**ADEME** sur la gestion de la flotte automobile. Les objectifs ont été de mieux connaître les véhicules professionnels et leurs usages, et mieux appréhender le volume de véhicules. En 2016, **ETPO** a projet d'acquérir un logiciel dédié à la gestion de flotte afin d'optimiser l'impact environnemental et les coûts des véhicules.

- **Les Paysages et la Biodiversité**

Que ce soit en pleine nature ou en zone urbaine, un chantier a un impact important sur le paysage et perturbe l'écosystème en place avec de potentielles atteintes aux espèces animales et végétales les plus fragiles existantes sur les sites d'implantation de nos ouvrages.

Nos chantiers sont le plus souvent soumis à un cahier des charges important dans lequel les exigences du volet environnemental sont de plus en plus élevées.

En 2014, **ETPO** a réalisé sa première évaluation grâce à l'outil **EBEvie**, développé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie. La méthode traite trois axes : Comprendre, Evaluer et Agir. Un plan d'actions biodiversité a été mise en place comportant différents domaines : étude, stratégie/politique, bonnes pratiques, formation et communication.

6.3.6 Actions de formation et d'informations des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez **ETPO**, les nouveaux collaborateurs de niveau encadrant (ETAM/Cadre) suivent dans les six mois suivant leur arrivée une formation intitulée « Système de management QSE-RSE » qui dure 2 journées complètes. Cette formation a pour but de dresser les grandes lignes des obligations en termes de qualité, de sécurité et d'environnement dans les différents métiers de la société. Sur ces 2 jours, ½ journée est consacrée à l'environnement.

6.3.7 Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au 31 Décembre 2015 et comme à la fin de l'exercice précédent, aucune provision n'est comptabilisée dans nos comptes pour les risques environnementaux.

6.4 Responsabilité sociétale - RSE

ETPO s'est engagée résolument depuis 2008 dans une démarche RSE.

6.4.1 Démarche générale

Elle est basée sur :

- **La volonté du dirigeant**

Le **BTP** est un secteur d'activité économique très important pour nos compatriotes et leur mode de vie ; il recouvre l'habitat, l'urbanisme, les infrastructures de déplacement, le transport de l'énergie, le traitement des eaux et des déchets.

Il est donc un des premiers concerné et impacté par l'évolution des aspirations de nos concitoyens et des politiques publiques sur le développement durable.

Par ailleurs, les attentes des salariés vis-à-vis du travail et donc de leurs entreprises ont également beaucoup évolué.

Déployer une politique RSE s'est en conséquence imposé comme un acte essentiel de pérennité pour **ETPO**, à la fois vis-à-vis de ses clients et parties prenantes extérieures en général, et aussi vis-à-vis de ses équipes.

- **L'expression des salariés**

La responsabilité sociétale possède des spécificités que l'on ne retrouve pas de la même manière dans les autres systèmes de management : c'est un concept qui n'est pas facile à appréhender, plus difficile à expliquer que l'assurance qualité, le respect des normes environnementales ou les consignes de sécurité.

Pour ces trois exemples, ce sont des règles précises à respecter. Il en va tout autrement pour la RSE. Chacun doit analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses décisions et nos écosystèmes sont différents d'un chantier à l'autre, la situation économique de l'entreprise évolue avec le temps : la même question n'entraînera pas la même réponse suivant les différents contextes.

C'est donc un nouveau mode de réflexion qu'il faut acquérir. C'est pour cela que notre filiale principale **ETPO** a fait le choix de la pédagogie, qui prendra plus de temps et génère plus de contraintes, mais qui à terme entraînera l'adhésion de chacun.

- **Un référentiel structuré**

Nous avons mis en œuvre un réel système de management de la RSE prenant en compte chaque activité et chaque composante d'**ETPO**.

Dans le cadre de cette démarche, les actions engagées sont désormais répertoriées sur le site Intranet de la société. Tous les chantiers d'**ETPO** prennent des engagements RSE adaptés.

En 2015, **ETPO** a édité son troisième rapport RSE. Ce rapport a pour but de retracer la démarche RSE de l'entreprise et souligner les actions phares de l'année 2015 et les actions à venir en 2016. Il sera diffusé en interne et en externe.

Nous avons par la suite défini une stratégie se basant sur la culture de l'entreprise : la confiance, l'autonomie des équipes terrain, et l'exigence de loyauté.

6.4.2 Certifications sociétales RSE

Après deux diagnostics RSE réalisés en 2007 et 2013, **ETPO** a réalisé sa première évaluation **AFAQ 26 000** en octobre 2014. Selon les critères de l'**ISO 26 000**, **ETPO** a été classée au niveau « Confirmé ».

ETPO s'est vue par ailleurs reconduire en 2015 sa triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement selon les référentiels **ISO 9001** pour la qualité et **OHSAS 18001** pour la santé-sécurité.

ETPO fait partie des entreprises certifiées Qualité-Sécurité-Environnement - QSE en France par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

Début 2015, notre filiale martiniquaise **COMABAT** a quant à elle renouvelé sa certification **ISO 9001** pour la qualité.

6.4.3 Reconnaissance et prix

En 2014, **ETPO** a remporté le prix du « Développement Managérial » de la manifestation « **Les Chênes du Grand Ouest – Trophée de l'entreprise familiale** », organisée par la Société Générale et par le magazine *Nouvel Ouest*. Cette récompense permet de valoriser notre culture d'entreprise basée sur la confiance, la délégation et la responsabilisation.

6.4.4 Contribution à l'emploi, à l'insertion professionnelle, au développement régional et impact de l'activité sur les populations riveraines et locales

Nos activités exigent de fortes ressources humaines et ont des impacts très importants en termes d'emploi. Le Groupe privilégie le recours à l'emploi local.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 6.2.8., **ETPO** pratique largement l'insertion dans ses activités et est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne.

Enfin, nos activités de construction participent directement au développement des territoires sur lesquels nous évoluons.

Pour faciliter la communication avec les populations riveraines et locales, **ETPO** installe sur les chantiers une boîte aux lettres à destination des riverains, pour recueillir leurs remarques, leurs suggestions... Par ailleurs nous assistons à toutes les réunions publiques organisées par les collectivités pour échanger sur l'environnement du chantier.

6.4.5 Relations aux parties prenantes

Toujours dans le cadre de nos activités de constructeur et/ou de concepteur-constructeur, nous développons de plus en plus nos relations avec nos parties prenantes en leur assurant par exemple le maintien de nos certifications, l'animation à tous les niveaux d'une politique RSE ou la mise en œuvre progressive d'une politique d'achat responsable.

Depuis 2006, **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant les transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, **Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

En 2009, **ETPO** avait été primé en recevant la **Clé d'Or Régionale** et la **Clé d'Argent Nationale** de l'entreprise générale pour les bonnes relations entretenues avec ses parties prenantes (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et sous-traitants).

Ainsi qu'indiqué précédemment, en Avril 2015, le jury des Entreprises Générales de France (EGF-BTP) a décerné la **Clé d'Or Ile de France 2015** à **ETPO** pour le chantier du gymnase Atlantis de Massy (91), livré en Mars 2014. Le jury a salué l'architecture remarquable de ce gymnase conçu par Monsieur Christophe Gulizzi, architecte DPLG et la réalisation bien réglée d'une équipe soudée pilotée en entreprise générale par **ETPO** et accompagnée de sous-traitants partenaires. **ETPO** a de plus reçu la **Clé de Bronze Nationale** pour cette réalisation, saluée également par le vote du public, lors de la manifestation de remise des prix.

6.4.6 Fournisseurs et sous-traitants

En 2015, nos achats consolidés Groupe représentent **70 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposent pour **78,7 M€** d'achats consommés et pour **37,7 M€** de charges externes. En 2014, nos achats représentaient **75 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposaient pour **93,4 M€** d'achats consommés et pour **32,6 M€** de charges externes. Par ailleurs, la sous-traitance représente **42%** de nos achats consolidés en 2015 contre **47%** en 2014. Le Groupe n'a pas de service achat centralisé et très peu d'accords cadres. Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs considérant que les responsables chantiers étaient les mieux à même de faire le bon choix sur les critères du prix, de la qualité des produits, du délai de mise à disposition, de la connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

Nous avons intégré dans tous nos contrats d'achat sur l'activité Bâtiment d'une charte d'entreprise générale (modèle FFB) qui encadre les relations avec les sous-traitants.

6.4.7 Actions de partenariat et de mécénat

Depuis 2012, **ETPO** participe à des courses solidaires et abonde les frais d'inscription des collaborateurs participants afin de les reverser à l'association **ODYSSÉE** qui lutte contre le cancer du sein.

Depuis 2012, **ETPO** a un partenariat avec Etablissement Français du Sang qui permet d'organiser des actions en faveur du don de sang.

En 2014, **ETPO** s'est associée au projet de Maxime Sorel, ingénieur de travaux à l'agence du Havre qui a gagné en novembre 2014, la Route du Rhum en monocoque classe 40 catégorie « vintage ». Son voilier portait le drapeau de l'association « **Vaincre la mucoviscidose** », association nationale de lutte contre cette maladie génétique. C'est un évènement fédérateur de l'entreprise qui symbolise également le lien entre les agences de la métropole et les filiales des départements d'Outre-mer.

En 2015, **ETPO** est membre de la **Thérapie génique en Pays de la Loire**. Le concept de thérapie génique est de réparer ou modifier le patrimoine génétique pour traiter une pathologie. Grâce au don, **ETPO** soutient la fondation pour la recherche médicale.

6.4.8 Loyauté des pratiques, droits humains et actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Depuis 2012, **ETPO** est membre du programme Global Compact et applique les dix principes du programme tirés des documents ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

ETPO, par sa politique générale développe l'autonomie et le comportement éthique des personnes, dans un système basé sur le respect, la confiance, la loyauté, le droit à l'erreur et la sanction du mensonge ou de la dissimulation.

En 2015, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Le Conseil d'Administration

CIFE

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1092¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de Commerce.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et avril 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105, alinéa 3, du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions). Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 72 % du chiffre d'affaires consolidé pour les données sociales, 64 % du chiffre d'affaires consolidé pour les données environnementales et 44 % du chiffre d'affaires consolidé pour les données sociétales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Orvault, le 26 avril 2016

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO
Associé

² Informations sociales : emploi, relations sociales, santé et sécurité, formation, égalité de traitement ; informations environnementales : politique générale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique ; informations sociétales : sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques
Principalement ETPO, COMABAT, PICO et BRITTON pour les données sociales, ETPO, COMABAT, BRITTON, PASCAL MARTIN, SOMARE, ETPO GUADELOUPE pour les données environnementales, ETPO pour les données sociétales

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU 31 DECEMBRE 2015

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY Né le 17 Février 1934 Date Entrée au CA CIFE : 18 Juin 1971 Date Échéance du mandat : Juin 2018	SA CIFE	Administrateur - Président d'honneur
	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
	SCI Alindez	Gérant
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
	FWE Co, Inc	Président
	Rural Living, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Olivier TARDY Né le 29 Juillet 1960 Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994 Date Échéance du mandat : Juin 2018	SA CIFE	Administrateur Président - Directeur général
	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
	SARL ECG	Gérant
	SARL ETPO GUYANE	Gérant
	SARL SEMAT	Co-Gérant
	SARL ETPO REUNION	Co-Gérant
	SAS EMBREGOUR	Président
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SRL NUTRIBIO	Gérant
	CIFE CANADA INC	Président et Administrateur
	ETPO CANADA INC	Président et Administrateur
PSM TECHNOLOGIES INC	Vice Président et Administrateur	
Monsieur Bernard THERET Né le 25 Septembre 1949 Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989 Date Échéance du mandat : Juin 2019	SA CIFE	Administrateur
	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
Madame Nicole DURIEUX Née le 22 Novembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002 Date Échéance du mandat : Juin 2018	SA CIFE	Administrateur
Madame Cécile JANICOT Née le 18 Aout 1975 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE : 24 Juin 2005 en remplacement d'INGEBAT, démissionnaire Date Échéance du mandat : Juin 2016	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT
Monsieur Frédéric GASTALDO Né le 25 Septembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2017	SA CIFE	Administrateur
	CELEMAK AG	Président
	MYSTROM AG	Président du Conseil
	SWISSCOM Energy solutions AG	Directeur Général
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN Né le 25 Juillet 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2017	SA CIFE	Administrateur
	LBG Conseil	Gérant
Madame Marie-Christine THERON Née le 02 Novembre 1959 Date Entrée au CA CIFE : 11 Juin 2015 Date Échéance du mandat : Juin 2018	SA CIFE	Administrateur
	AVENIR DIRIGEANT	Président

Tableau établi suivant Informations reçues de la part des Administrateurs

CIFE

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Sur la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et le Contrôle Interne

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 10 Juin 2016, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport est établi par le Président en liaison avec le Secrétaire Général de la société et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 Avril 2016.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur général ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A) Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en Décembre 2009 en lieu et place du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF auquel il se référerait jusqu'alors.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

B) Gouvernement d'entreprise

1 – MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

• PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL

La CIFE est dirigée par son Président - Directeur Général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 Juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 11 Juin 2015 en deuxième séance, après en avoir délibéré a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 Juin 2002 selon laquelle la Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président - Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du groupe.

Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le Groupe CIFE.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 11 Juin 2015 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2015.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 15 Juin 2012 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 Juin 1994.

• DIRECTION GENERALE

Le Président - Directeur Général est assisté par un Directeur Général Délégué, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Monsieur **Mohamad ATOUI** est Directeur Général Délégué, depuis le 13 Juin 2014. Monsieur **Mohamad ATOUI** n'est pas Administrateur de CIFE.

Le mandat de Directeur Général Délégué expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2015.

2 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la **CIFE** est composé au 31 Décembre 2015 de huit Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**.

A l'Assemblée Générale de Juin 2015, un nouvel Administrateur indépendant a été nommé.

A la fin de l'exercice 2015, Le Conseil d'Administration est composé pour 62% d'hommes et 38% de femmes contre 71 % d'hommes et pour 29 % de femmes à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2015, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 57 ans, moyenne stable par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2015 et compte tenu de la nomination décrite ci-dessus, l'ancienneté moyenne au sein du Conseil est de 14 ans contre 17 ans à la fin 2014.

Avec un Administrateur représentant le principal actionnaire de la Société, le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Aucun Administrateur n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, aucun d'entre eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou de sanction publique officielle devenue définitive prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun d'entre eux n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2.2 Membres du Conseil d'Administration

Aux côtés de Monsieur Olivier TARDY qui assure les fonctions de Président - Directeur Général, les 7 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de **CIFE** depuis le 14 Juin 2013.

Monsieur **Bernard THERET**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Bernard THERET** a été renouvelé le 14 Juin 2013 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

SAS ALFRED DE MUSSET, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,

Le mandat d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** a été renouvelé le 11 Juin 2010 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Frédéric GASTALDO**,

Monsieur **Frédéric GASTALDO** a été nommé le 13 Juin 2014 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,

Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** a été nommé le 13 Juin 2014 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Madame **Marie-Christine THERON**,

Madame Marie-Christine THERON a été nommée le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Il est précisé que Monsieur **Daniel TARDY** est le père de Mesdames **DURIEUX** et **JANICOT** et de Monsieur Olivier **TARDY**. Il est par ailleurs Président de la **SAS ALFRED DE MUSSET**.

2.3 Durée des mandats

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 Avril 2014, raccourci l'actuelle durée de mandats des administrateurs de 6 ans à 3 ans (les statuts qui mentionnent une durée maximale de 6 ans pour les mandats seront actualisés à la présente Assemblée) pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 Juin 2014.

Les prochains renouvellements et nominations se feront donc pour une durée de 3 années.

2.4 Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2015

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

2.5 Actions détenues par les mandataires

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont toutes inscrites au nominatif.

Au 31 Décembre 2015, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 66,10% du capital et 66,10 % des droits de vote contre respectivement 58,88 % du capital et 65,03 % des droits de vote à la fin de la période précédente.

La variation annuelle de détention par le Conseil s'explique essentiellement par l'acquisition par la SAS ALFRED DE MUSSET de 7,21% du capital de CIFE.

2.6 Administrateurs indépendants

Au 31 Décembre 2015, le Conseil avait trois Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en Juin 2014 et Madame **Marie-Christine THERON** nommée en Juin 2015.

Le Conseil d'Administration a souhaité par ailleurs poursuivre les actions sur la diversification de sa composition.

Ainsi il sera donc proposé à la prochaine Assemblée de nommer en qualité de nouveau membre indépendant du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, Madame **Emilie RICHAUD-SOUCARET**,

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société **CIFE**.

2.7 Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Il n'existait pas de règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales.

En 2015, un projet de règlement a été rédigé et ce projet a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration d'Avril 2016. Il précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Comité d'audit

La société **CIFE** a choisi de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration. Le Conseil d'Administration de **CIFE** s'identifie dans les conditions définies par les textes comme l'organe chargé de remplir les fonctions du comité d'audit mentionné par la loi.

Comité des rémunérations et nominations

Afin de poursuivre l'amélioration de sa gouvernance, La société **CIFE** se dotera dans le courant de l'année 2016, d'un comité des rémunérations et nominations.

2.8 Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

2.8.1 Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président - Directeur Général.

2.8.2 Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de six, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92) ou au siège administratif à Nantes (44).

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2015 à 88,64%, contre 93,94% sur l'exercice précédent.

2.8.3 Les travaux du Conseil d'Administration

En 2015, le Conseil s'est réuni 6 fois. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2015, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 et ceux au 30 Juin 2015, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également examiné les projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

2.8.4 Evaluation du Conseil d'Administration

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises et à compter de l'exercice 2015, le Président invite une fois par an les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette première évaluation a été faite en 2015 en répondant à un questionnaire sous format électronique de 94 questions.

Ce questionnaire avait pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Les résultats ont été communiqués et débattus lors de la séance de Janvier 2016.

2.8.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

2.8.6 Convocation des Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale annuelle.

3 – PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS

3.1 – Rémunérations et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration. Comme mentionné dans le §2.7, la société CIFE se dotera dans le courant de l'année 2016, d'un comité des rémunérations et nominations.

Cette rémunération se compose en général d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à des indicateurs de performance.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 4.

3.2 – Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 Juin 2015 a fixé le montant annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à **17 000 Euros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2015.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 10 Juin 2016 de porter cette somme à **20 000 Euros** à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2016.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, Le Président a proposé au Conseil du 27 Novembre 2012 de faire évoluer les modalités de répartition en intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Après échanges de vues sur l'ensemble de ces modalités, le Conseil d'Administration a approuvé intégralement les modalités suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 Décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

4 – MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

« Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- soit par mains levées,
- soit par assis et levés,
- soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- soit par le Conseil d'Administration,
- soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi ».

5 – PUBLICATION DES INFORMATIONS EXIGÉES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous rappelons que les informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat sont indiquées dans le § 2.5 du rapport de gestion.

C) Procédures de contrôle interne

1 – OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ;
- Réaliser et optimiser les activités opérationnelles ;
- Fiabiliser des informations comptables, financières et de gestion ;
- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- Protéger les actifs.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

2 – ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe (cf. organigramme présenté dans le rapport financier) :

- Une principale filiale ETPO, basée à Nantes, structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain ;
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer ;
- Une filiale et deux sous-filiales au Canada ;
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme immobilier en France ;
- Une filiale et deux sous-filiales immobilières basées en Californie, aux Etats Unis ;
- Des filiales immobilières basées à Bucarest en Roumanie.

La société **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction. Les activités du Groupe sont réparties en deux secteurs opérationnels : l'activité BTP et l'activité immobilière.

La société **CIFE** est Administrateur de la filiale **ETPO** et Président des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le Groupe exerçant dans un environnement très réglementé, chaque direction est responsable de la mise en œuvre sur le terrain des prescriptions légales applicables à son domaine.

La majorité des filiales est structurée juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS), détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude ;
- Position et avancement du carnet de commandes et activités ;
- Résultats prévisionnels des commandes ;
- Résultat mensuel analytique de l'entité ;
- Situations et prévisions de trésorerie.

Une consolidation des carnets de commandes et des travaux réalisés est diffusée mensuellement à la Direction Générale et est examinée lors de chaque réunion du Conseil d'Administration de la **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est réalisé et diffusé mensuellement. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière du Groupe est assurée sous le contrôle soit de **CIFE**, soit d'**ETPO**, soit par des Experts Comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Les engagements hors bilan (principalement caution marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Président - Directeur Général est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner correctement.

L'action du Directeur Général Délégué est coordonnée avec celle du Président - Directeur Général.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux Comptes examinent les procédures de contrôle interne et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2015 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Enfin, depuis l'exercice 2012, notre filiale principale **ETPO** est désormais auditée par deux co-Commissaires aux Comptes au lieu d'un seul auparavant.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux Comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction Générale. Dans ces déclarations, la Direction Générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par CIFE et par ETPO.

Les entités américaines, canadiennes et roumaines font en règle générale, l'objet de missions régulières (trimestrielles pour les Etats-Unis, mensuelles pour la Roumanie) tout au long de l'année, sur place, par un administrateur et/ou par le Secrétaire Général.

Les entités et/ou activités nouvellement intégrées font en règle générale l'objet de comités de suivi mensuels. C'est le cas actuellement pour nos activités au Canada et pour TECHNIREP et ETPO RED.

3 - APPRECIATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour toutes les filiales du Groupe, associée à une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La meilleure appréciation et gestion des risques ;
- La fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a identifié un certain nombre de risques décrit dans le § « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

4 - CONCLUSION

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation des procédures internes.

La mise en place des procédures devra en outre permettre de préserver notre culture d'entreprise basée sur la responsabilisation, l'autonomie et la réactivité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Nous vous précisons, que, conformément à la Loi n° 2003-706 du 1^{er} Août 2003 dite "*de Sécurité Financière*", vos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport sur les comptes annuels, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil d'Administration.

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE CIFE

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CIFE et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Nantes et Orvault, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

RSM OUEST

Nicolas PERENCHIO

CIFE

Comptes consolidés

I - Bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2015 - Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2015 Net	DECEMBRE 2014 (*) Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4111	48	259
Goodwill	4116	665	398
Immobilisations corporelles	4111	23 813	19 696
Immeubles de placement	4114	6 292	6 073
Titres mis en équivalence	4117	3 217	2 488
Autres actifs financiers	4117	695	629
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	4119	7 900	12 514
Impôts différés	4.3	145	261
Total actif non courant	411	42 775	42 318
Actif courant			
Stocks	4121	6 642	9 672
Clients	4122	48 192	43 070
Autres créances opérationnelles	4123	10 043	10 399
Impôts courants	4123	2 657	1 906
Autres actifs	4123	347	933
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	4124	28 738	30 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4124	37 893	22 791
Total actif courant	412	134 512	119 733
Actifs destinés la vente	4115	120	
Total de l'actif		177 407	162 051

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Bilan consolidé au 31 DECEMBRE 2015 - Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2015 Net	DECEMBRE 2014 (*) Net
Capitaux propres			
Capital		24 000	24 000
Réserves consolidées		65 050	55 947
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		5 402	4 232
Total des capitaux propres Part du Groupe		94 452	84 179
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		2 085	4 011
Total des capitaux propres	421	96 537	88 190
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	423	5 776	5 371
Impôts différés	4.3	5 521	5 012
Provisions non courantes	422	1 600	1 748
Total passif non courant		12 897	12 131
Passif courant			
Fournisseurs		29 311	28 210
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	423	5 009	6 344
Dettes d'impôt sur le résultat		338	260
Provisions courantes	422	5 297	3 984
Avances et acomptes reçus	4125	4 884	3 766
Autres dettes opérationnelles		18 444	15 313
Autres passifs		4 690	3 853
Total passif courant		67 973	61 730
Total des passifs		80 870	73 861
Total des capitaux propres et passif		177 407	162 051

(*) La période 2014 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IFRIC 21 (Taxes prélevées par une autorité publique - cf note 3.1)

CIFE

Comptes consolidés

II - Compte de résultat consolidé - Etat résumé du résultat global au 31 DECEMBRE 2015

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2015 Net	DECEMBRE 2014 (*) Net
Chiffre d'affaires	441	165 277	167 371
Autres produits de l'activité		183	76
Total Produits des activités ordinaires	441	165 460	167 447
Achats consommés		-78 730	-93 427
Charges de personnel		-32 517	-32 458
Charges externes		-37 646	-32 630
Impôts et taxes		-1 630	-1 990
Dotations nettes aux amortissements		-4 780	-3 838
Dotations nettes aux provisions		-1 308	-735
Variation de stocks de produits en cours		-3 249	1 811
Autres produits et charges d'exploitation	443	278	-4
Résultat opérationnel courant	442	5 878	4 176
Autres produits et charges opérationnels			
Résultat opérationnel	442	5 878	4 176
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		991	1 365
Coût de l'endettement financier brut		-162	-152
Coût de l'endettement financier net	444	829	1 213
Autres produits et charges financiers	445	368	524
Quote part du résultat des entreprises associées	4117	664	1 059
Impôt sur le résultat	447	-1 415	-2 401
Résultat net		6 324	4 571
Part du groupe		5 402	4 232
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		922	339
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 200 000	1 086 458
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros (1)	4.5	4,50	3,90

Résultat Global de la Période

Résultat net de la période		6 324	4 571
Autres éléments recyclables du résultat global constatés directement en capitaux propres			
Ecart de change avant effets d'impôts		889	945
Effets d'impôts sur écarts de change		-296	-315
Autres éléments non recyclables du résultat global			
Gains nets d'impôts (ou pertes) actuariels sur engagements de retraites et assimilés		98	-364
Résultat global total de la période		7 015	4 837

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

(*) La période 2014 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IFRIC 21 (Taxes prélevées par une autorité publique - cf note 3.1)

CIFE

Comptes consolidés

III - Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 DECEMBRE 2015

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2015	DECEMBRE 2014 (*)
Trésorerie nette à l'ouverture		18 257	25 848
Résultat net avant Impôts sur les résultats		7 739	6 972
Impôts sur les résultats		-1 415	-2 401
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-664	-1 059
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		40	
+ Dotations aux amortissements et provisions		7 163	5 355
- Reprises d'amortissements et de provisions		-1 146	-1 818
+ Résultats sur cession		-289	-1
+ impôts différés		569	807
= Capacité d'autofinancement		11 997	7 855
Variation de stocks		3 061	-1 171
Variation de créances		-5 505	7 985
Variation de dettes		3 915	-17 248
Variation des comptes de régularisation		1 444	393
= Variation des besoins en fonds de roulement		2 915	-10 041
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	14 912	-2 186
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-129	-258
. Corporelles		-8 107	-4 281
. Financières		-255	-95
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		1 080	357
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-2 866	-1
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-10 277	-4 278
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		3 327	2 864
Remboursements d'emprunts		-2 023	-7 330
Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants		6 838	5 071
Augmentation (nette) des capitaux propres - Flux Titres en Auto-contrôle		6 245	
Dividendes payés (1)		-2 096	-1 875
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	12 291	-1 270
Variation de la trésorerie (A + B + C)	A+B+C	16 926	-7 734
Variation de périmètre		749	
Ecarts et variations de conversion		36	143
Trésorerie nette à la clôture		35 968	18 257
(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités au stricte dividendes décaissés.			
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)		35 968	18 257
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant		28 738	30 962
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)		7 900	12 514
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie à la clôture		72 606	61 733
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		10 873	-12 662

(*) La période 2014 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IFRIC 21 (Taxes prélevées par une autorité publique - cf note 3.1)

CIFE

Comptes consolidés

IV - Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe					Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat	Total		
Capitaux propres au 01/01/2014	24 000	858	50 788	5 514	81 160	3 746	84 906
Affectation du Résultat 2013			4 017	-4 017			
Mouvements Titres en autocontrôle							
Dividendes distribués en 2014			-1 499		-1 499	-376	-1 875
Retraitement réserves consolidées				-341	-341	-16	-357
Variation de périmètre				5	5	-5	
<i>Résultat consolidé 2014</i>				4 232	4 232	339	4 571
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				622	622	323	945
Résultat global de la période				4 854	4 854	662	5 516
Capitaux propres au 31/12/2014 (*)	24 000	858	53 306	6 015	84 179	4 011	88 190
Affectation du Résultat 2014			1 767	-1 767			
Mouvements Titres en autocontrôle				6 245	6 245		6 245
Dividendes distribués en 2015			-1 680		-1 680	-415	-2 095
Retraitement réserves consolidées				-308	-308	5	-303
Variation de périmètre				-197	-197	-2 516	-2 713
<i>Résultat consolidé 2015</i>				5 402	5 402	922	6 324
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				811	811	78	889
Résultat global de la période				6 213	6 213	1 000	7 213
Capitaux propres au 31/12/2015	24 000	858	53 393	16 201	94 452	2 085	96 537

(*) La période 2014 a été retraitée des impacts de l'application de la norme IFRIC 21 (Taxes prélevées par une autorité publique - cf note 3.1)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 Décembre 2015,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,
- IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2015.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 12 Avril 2016 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 10 Juin 2016.

I – FAITS SIGNIFICATIFS AU 31 DECEMBRE 2015

Mis à part les variations de périmètre développées ci-dessous, le Groupe n'a pas connu d'événements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2015. SA CIFE a cédé sur le 1^{er} semestre 2015 l'intégralité de son autocontrôle.

II - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Société consolidante

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€
Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE
N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z
Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe CIFE sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière. Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

2.2 Sociétés consolidées par intégration globale

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
Activité BTP				
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,96 %	99,96 %
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	95,01 %	95,01 %
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	95,01 %	95,01 %
SAS SOVEBAT	GAUCHY (02)	324 347 467	95,01 %	95,01 %
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	87,00 %	87,00 %
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00 %	100,00 %
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	100,00 %	100,00 %
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00 %	100,00 %
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	85,00 %	85,00 %
SAS TTCP	SAINTE CLOTILDE (97)	810 878 488	51,00 %	43,35 %
SAS TETIS	BELLEVILLE SUR VIE (85)	394 453 237	100,00 %	99,98 %
CIFE CANADA INC.	MONTREAL (CANADA)	921462-3	100,00 %	100,00 %
ETPO CANADA INC.	MONTREAL (CANADA)	921467-4	100,00 %	100,00 %
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00 %	85,15 %
SAS Jean NEGRI & Fils	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00 %	85,00 %
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00 %	72,25 %
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00 %	85,15 %
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	100,00 %	100,00 %
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (Maroc)	R.C 278819	85,00 %	72,25 %
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00 %	100,00 %
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		99,09 %	99,09 %
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00 %	86,00 %
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	96,00 %	95,99 %
SAS ETPO RED	NANTES (44)	809 347 347	100,00 %	99,96 %
SARL IMMOBILIERE SANITAT	PARIS (75)	343 254 496	100,00 %	99,99 %
SCI 15, PLACE VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00 %	96,39 %
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00 %	96,39 %
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00 %	96,39 %
SCI 37, LAMORICIERE	NANTES (44)	494 916 042	100,00 %	96,39 %
SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ	NANTES (44)	501 181 655	100,00 %	96,39 %
SCCV CROIX DE VIE	NANTES (44)	750 399 685	100,00 %	96,04 %
SCI DE L'OCEAN	LA ROCHE SUR YON (85)	484 984 067	100,00 %	99,97 %
SCI CIFE LE ROYEUX	NANTES (44)	751 981 366	100,00 %	99,99 %
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	87,00 %	87,00 %
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	87,00 %
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	90,00 %	89,99 %
LIZESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5348/2013	90,00 %	89,99 %
STELLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5166/2013	90,00 %	89,99 %
LELHESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5167/2013	90,00 %	89,99 %

2.3 Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCI RESIDENCE CHANZY	NANTES (44)	505 321 729	40,00 %	39,98 %
SCCV BAGATELLE	NANTES (44)	538 532 128	40,00 %	38,99 %
SCCV THOUARE CŒUR DE VILLE	VERTOU (44)	752 523 092	50,00 %	49,98 %

2.4 Sociétés mises en équivalence

SAS MUREKO	SAINT HERBLAIN (44)	509 481 503	50,00 %	49,98 %
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAIS (44)	528 963 952	5,00 %	4,99 %
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41 %	7,40 %
PSM TECHNOLOGIES	MONTREAL (CANADA)	9248-7867	55,00 %	55,00 %
SAS TECHNIREP	NANTERRE (92)	692 027 287	51,00 %	51,00 %
SCCV LA GAUDINIÈRE	NANTES (44)	532 045 382	50,00 %	49,98 %
SCCV LA DOUVE AUX LOUPS	NANTES (44)	805 351 822	50,00 %	49,98 %

2.5 Variations du périmètre de consolidation

251. Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- **ETPO RED** (100% Groupe) qui porte les opérations de montages immobiliers ;
 - Prise de participation d'ETPO RED dans la **SCCV La Gaudinière** à hauteur de 50% du capital ;
 - Prise de participation d'ETPO RED dans la **SCCV La Douve aux Loups** à hauteur de 50% du capital ;
- **TTCP** détenue à 51% par la filiale PICO OCEAN INDIEN, filiale qui porte des activités de terrassement, transport, concassage de matériaux à la Réunion ;
- Trois entités canadiennes, **CIFE CANADA INC.** détenue à 100% par CIFE SA, **ETPO CANADA INC.** détenue à 100% par CIFE CANADA INC. et **PSM TECHNOLOGIES** détenue à 55% par CIFE CANADA INC.
- Prise de participation à hauteur de 51% au capital de la société **TECHNIREP**, entité consolidée par mise en équivalence.

252. Au cours de la période, les variations significatives constatées sur la part du Groupe sont les suivantes :

La part du Groupe dans les filiales **BRITTON**, **SOMARE** et **SOVEBAT** est passée de 85% à 95%.

La part du Groupe dans la filiale **OCEANIC PROMOTION** est passée de 85% à 96%.

La part du Groupe dans la filiale **TETIS** est passée de 48,98% à 100%.

La part du Groupe dans la filiale **HBC** est passée de 66,78% à 99,09%

253. Au cours de la période, sont sorties du périmètre la **SCI JARDINS D'EDEN**, **SCI JARDINS DU THEATRE** et **SARL OSIRIS**, sociétés à programme immobilier terminé.

254. Au cours de l'exercice et du fait de l'augmentation de détention, la filiale **TETIS** est dorénavant consolidée en Intégration globale au lieu de mise en équivalence

2.6 Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2015

En février 2016, le groupe a cédé la filiale **MUREKO**.

III – PRINCIPAUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Normes et Interprétations appliquées

311 Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1^{er} Janvier 2005, le Groupe **CIFE** établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2015. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 31 Décembre 2014 les normes IFRS 10,11,12 et IAS 28 révisée. Concernant plus spécifiquement la norme IFRS 11 qui remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des Co-entrepreneurs », cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

En dehors de la norme IFRIC 21 « Taxes prélevées par une autorité publique », les autres nouvelles normes comptables et interprétations, d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2015 ne sont pas applicables au Groupe **CIFE** ou n'ont pas eu d'impact significatif.

L'interprétation d'IFRIC 21 a été appliquée rétrospectivement au 1er janvier 2014.

Ces nouvelles dispositions apportées par la norme IFRIC 21, ont impacté les états financiers au 30 Juin 2014 et au 31 Décembre 2014 et sont décrit ci-dessous.

	30/06/2014 Publié	Impact IFRIC 21	30/06/2014 Retraité	31/12/2014 Publié	Impact IFRIC 21	31/12/2014 Retraité
-Impôts et taxes	(931)	(116)	(1 047)	(1 969)	(21)	(1 990)
-Résultat Opérationnel	1 350	(116)	1 234	4 197	(21)	4 176
-Charges d'Impôts	(1 243)	39	(1 204)	(2 408)	7	(2 401)
-Résultat Net Consolidé	1 630	(77)	1 553	4 585	(14)	4 571
-Résultat Net Part du Groupe	1 524	(77)	1 447	4 246	(14)	4 232
-Intérêts minoritaires	106	-	106	339	-	339
-Capitaux propres du Groupe	84 243	(77)	84 166	88 111	79	88 190

Le Groupe CIFE n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

3.2 Principes et méthodes comptables

321 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. §351), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. §331) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §422).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

322 Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

323 Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

324 Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2015	2014	2015	2014
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau leu roumain	0,221 043	0,223 075	0,225 190	0,225 301
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar US	0,918527	0,823655	0,905305	0,756945
- Canada	Dollar CAD	0,661551	0,711086	0,701705	0,683247

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

325 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

326 Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours ;
- Marché de travaux signé (ordre de service donné) ;
- Vente notariée ou contrat de promotion signé (e).

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

3.3 Actif non courant

331 Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

332 Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

333 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- | | | | | |
|---|----|----|---|---|
| • Constructions, immeubles de placement : | de | 10 | à | 40 ans (selon méthodologie composant) ; |
| • Matériel et outillage : | de | 5 | à | 15 ans ; |
| • Matériel et mobilier de bureaux : | de | 3 | à | 10 ans. |

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16-38)

Elles sont évaluées selon la méthode du coût historique reconstitué en tenant compte de durées d'amortissement spécifiques à chacun des composants identifiés. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option proposée par l'IFRS 1 consistant à assimiler par convention la juste valeur à la date de transition, comme base du coût historique.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés au §333.

334 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

335 Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

3.4 Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

3.5 Actif courant

351 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

352 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

353 Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

354 Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

355 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

3.6 Capitaux propres consolidés

361 Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS.

En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

362 Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

3.7 Passif non courant

371 Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

372 Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §422).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

373 Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

- Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière".

L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
 - du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
 - des salaires et appointements moyens ;
 - d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euros Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
 - d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.
- Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés depuis 2013 et rétrospectivement 2012, directement en réserves consolidées.

3.8 Passif courant

381 Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

382 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

3.9 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

3.10 Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS)

Indépendamment des nouvelles normes IFRS applicables en 2015, les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 Décembre 2014 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 Décembre 2015. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au paragraphe 4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Découverts bancaires.

3.11 Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'euro qui pénalise le financement euro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie et les actifs de trésorerie libellés en Dollars représentent environ 11 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées en notes 4122, 4123 et 4124.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent en note 423.

IV - EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2015

4.1 BILAN ACTIF

411 Actifs non courants

4111. Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Valeurs brutes à l'ouverture	759	57 478 ⁽¹⁾	631	58 868	6 095
- Acquisitions et augmentations	129	7 806	254	8 190	404
- Cessions, diminutions et transferts	(295)	(1 392)	(188)	(1 875)	-
- Incidence de la variation du périmètre	11	1 776	-	1 787	149
- Incidence de la variation de change	-	1 194 ⁽²⁾	-	1 194	-
Valeurs brutes à la clôture	604	66 862	697	68 164	6 648

(1) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4112. Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
- Amortissements et provisions à l'ouverture	501	31 709 ⁽¹⁾	2	32 212	2 324
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	59	4 721	-	4 780	631
- Diminutions de l'exercice et transferts	(11)	(1 360)	-	(1 371)	-
- Incidence de la variation du périmètre	9	1 031	-	1 040	53
- Incidence de la variation de change	-	535 ⁽²⁾	-	535	-
Montant des Amortissements et Provisions	558	36 636	2	37 196	3 008

(1) Dont immeubles de placement cf. §4114 et dont actifs destinés à la vente cf. §4115

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

4113. Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb- LocFi
Valeurs brutes à la clôture	605	66 862	697	68 164	6 649
Montant des Amortissements et Provisions	557	36 637	2	37 195	3 009
Valeur nette comptable à la clôture	48	30 225	695	30 969	3 640

4114. Immeubles de placements

	31/12/2014	Variation	Variation Change (1)	31/12/2015
Valeurs brutes	11 053	(279)	1 186	11 960
Montant des Amortissements	4 980	164	524	5 668
Valeur nette comptable à la clôture	6 073	(444)	663	6 292

(1) aux Etats-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Les immeubles de placements sont localisés en France et aux Etats-Unis.

La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 Décembre 2015 à **10 470 K€** (bases expertises Juin 2015 en France et Décembre 2014 pour les Etats-Unis contre **9 611 K€** au 31 Décembre 2014).

Les immeubles de placement ont généré pour **1 312 K€** de revenus consolidés en 2015 contre **966 K€** au 31 Décembre 2014.

4115. Actifs destinés à la vente

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs brutes	297	-
Montant des Amortissements	177	-
Valeur nette comptable à la clôture	120	-

4116. Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2014	Variation	Brut 31/12/2015	Cumul Dépréc. 31/12/2015	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Ecart d'acquisition	1 303	267	1 570	905	665	398
Total	1 303	267	1 570	905	665	398

4117. Titres mis en équivalence

	2015			2014		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
- Secteur BTP						
TETIS (IG en 2015)	100,00 %	-	-	48,98 %	503	191
MUREKO	50,00 %	-	(30)	50,00 %	96	167
Aéroports du Grand Ouest	5,00 %	2 483	653	5,00 %	1 831	651
DPCC	7,41 %	7	(1)	7,41 %	59	51
PSM Technologies	55,00 %	357	17	-	-	-
TECHNIREP	51,00 %	368	(33)	-	-	-
- Secteur Immobilier						
SCCV La Gaudinière	50,00 %	1	60	-	-	-
SCCV La Douve aux Loups	50,00 %	1	(2)	-	-	-
Total		3 217	664		2 489	1 060

2015						
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
MUREKO	451	(60)	520	89	246	6
Aéroports du Grand Ouest	65 636	13 052	175 752	3 142	66 906	11 216
DPCC	286	(11)	10 586	1 281	10 186	-
PSM (*)	420	30	845	-	402	55
TECHNIREP (*)	2 546	(65)	2 171	224	1 668	4
- Secteur Immobilier						
SCCV La Gaudinière	651	120	12 746	1 241	12 745	9 000
SCCV La Douve aux Loups	-	(3)	1 301	-	1 300	720

(*) données issues des comptes sociaux et proratisées pour le CA et RN pour l'exercice d'entrée dans le groupe

2014						
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
TETIS	3 518	389	1 850	728	706	126
MUREKO	419	75	1 025	8	512	21
Aéroports du Grand Ouest	65 213	13 010	158 935	2 346	64 834	8 965
DPCC	4 803	692	11 586	10 586	10 796	0

Toutes les entités mises en équivalence relèvent du segment opérationnel BTP.

4118. Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
- Titres de participation entités non consolidées	3	1	2	2
- Créances sur participations mises en équivalence	363	-	363	322
- Autres titres immobilisés	180	-	180	23
- Prêts	16	-	16	17
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	134	-	134	265
Total	696	1	695	629

4119. Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	7 900	11 000
- EMTN	-	1 514
- Contrats de capitalisation	-	-
- Obligations et Fonds obligataires	-	-
Total	7 900	12 514

412 – Actif courant

4121. Stocks et en cours

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
- Matières et autres approvisionnements	374	984	(610)
- En cours de production	4 153	7 278	(3 125)
- Produits intermédiaires et finis	2 862	2 532	330
Total	7 389	10 794	(3 405)
Dépréciation	(748)	(1 122)	374
Valeurs Nettes	6 641	9 672	(3 031)

La variation nette 2015 est de **(3 031) K€** et se décompose ainsi :

- Variation stock :	(3 431) K€
- Variation de la provision pour dépréciation :	(369) K€
- Incidence de variation de change :	(26) K€
- Incidence de variation de périmètre :	57 K€

4122. Créances clients

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
- Créances clients	49 403	44 057
- Provisions sur créances clients	(1 211)	(987)
Total	48 192	43 070

Les provisions sur créances clients pour **1 211 K€ HT** sont à rattacher aux retards de clients de plus d'un mois.

L'exposition maximale au risque de crédit est de **48 192 K€** au 31 Décembre 2015, contre **43 070 K€** au 31 Décembre 2014.

Echéancier	31/12/2015	31/12/2014
- Créances clients non échues	37 720	33 015
- Créances clients échues à moins d'1 mois	6 965	6 431
- Créances clients échues à plus d'1 mois	4 718	4 611
Total	49 403	44 057

4123. Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Brut	Dépréciation 31/12/2015	Net	Brut	Dépréciation 31/12/2014	Net
- Avances et acomptes	324	-	324	1 278	-	1 278
- Autres créances opérationnelles	10 874	1 154	9 719	10 205	1 083	9 121
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	2 657	-	2 657	1 906	-	1 906
- Paiement d'avance	347	-	347	933	-	933
Total	14 201	1 154	13 047	14 322	1 083	13 238

L'exposition maximale au risque de crédit est de **13 047 K€** au 31 Décembre 2015, contre **13 238 K€** au 31 décembre 2014.

4124. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

a) La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
- Disponibilités et livret épargne	19 605	6 442
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	5 360	7 011
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	12 928	9 338
- Contrat de capitalisation	-	-
Sous total trésorerie et équivalents de trésorerie	37 893	22 791
- Découverts bancaires	(1 926)	(4 534)
Sous total trésorerie passive	(1 926)	(4 534)
Trésorerie Nette	35 967	18 257

b) Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	9 270	11 394
- Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	17 963	17 504
- Obligations et Fonds Obligataires	1 505	2 064
Total	28 738	30 962

c) Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	7 900	12 514
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	28 738	30 962
Trésorerie nette	35 967	18 257
Total	72 605	61 733

4125. Informations relatives aux contrats de constructions

	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Clients - Factures à établir HT	6 196	4 323
Travaux facturés d'avance HT	(4 690)	(3 809)
Avances reçues TTC	(4 605)	(3 766)

4.2 PASSIF DU BILAN**421 Capitaux Propres****Politique de gestion du capital**

Le capital social au 31 Décembre 2015 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 Euros**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Evolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000

Evolution du capital social

	31/12/2015	31/12/2014
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
Capital social en fin d'exercice	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions en début d'exercice	113 542	113 542
Achat d'actions	-	-
Cession d'actions	- 113 542	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	-	113 542
En % du capital	-	9,46 %

Au cours de la période 2015, la CIFE a cédé ses actions propres.

422 Etat des provisions courantes et non courantes

Provisions non courantes

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2015
- Avantages au personnel – indemnités de fin de carrière	1 748	-	-	(148)	1 600

La provision ci-dessus intègre en déduction les actifs de couverture pour **968 K€** au 31 Décembre 2015 contre **879 K€** au 31 Décembre 2014.

Une évolution à la baisse de 0,50 du taux d'actualisation aurait un impact de **148 KE** sur la dette actuarielle.

Hypothèses retenues	31/12/2014	31/12/2015
- Taux rendement (taux Iboxx)	1,49 %	2,03 %

Provisions courantes

	31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2015
- Chantiers et travaux	2 294	2 153	545	148	63	3 817
- Activité immobilière	1 155	13	327	-	-	840
- Risques et litiges	535	176	84	42	55	640
- Charges diverses	-	-	-	-	-	-
Total	3 984	2 342	956	190	118	5 297

423 Etat des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2015 ^(a)	Dettes financières non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2015 ^(b)	Total 31/12/2015 (a) + (b)	Total 31/12/2014
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	2 450	3 714	44	3 758	6 209	4 467 ⁽¹⁾
- Emprunts sur location financement (IAS 17)	631	1 455	-	1 455	2 086	2 251
- Emprunts et dettes financières diverses	-	26	537	563	563	464
- Concours bancaires créditeurs	1 926	-	-	-	1 926	4 534
Total emprunts portant intérêts	5 007	5 195	581	5 776	10 784	11 715
Rappel au 31/12/2014	6 344	4 793	578	5 371	11 715	

(1) Dont endettement à taux variable **800 K€** au 31 Décembre 2015 et **0 K€** en 2014.

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

424 Variation de l'endettement net

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
- Actifs de gestion de trésorerie	(36 638)	(43 476)	6 838
- Trésorerie et équivalent trésorerie	(37 893)	(22 791)	(15 102)
- Concours bancaires courants	1 926	4 534	(2 608)
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	(72 605)	(61 733)	(10 872)
- Dettes financières long terme	5 777	5 371	406
- Dettes financières court terme	3 082	1 810	1 272
Endettement net (ACTIF)	(63 746)	(54 552)	9 194

4.3 IMPOTS DIFFERES

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Actif d'impôt non courant			
- Impôts différés actif	145	261	(116)
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	5 521	5 012	509
Total	(5 376)	(4 751)	(623)

	31/12/2015	31/12/2014
- Variation imposition différée	(569)	(807)
- Incidence de variation de change	(1)	-
- Incidence de variation de périmètre	(6)	-
- Incidence de variation sur capitaux propres	(49)	(180)
Ventilation de la variation	(625)	(627)

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2015	31/12/2014
- Décalages fiscaux	27	89
- Déficit reportable	44	374
- Indemnités de fin de carrière	514	563
- Location financement	(494)	(474)
- Retraitements provisions réglementées	(1 060)	(1 059)
- Retraitements provisions	(4 229)	(4 049)
- Retraitements IAS 11 (avancement)	(129)	(129)
- Autres retraitements	(49)	(66)
Total	(5 376)	(4 751)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **1 459 K€** au 31 Décembre 2015 contre **560 K€** au 31 Décembre 2014.

4.4 COMPTE DE RESULTAT

441 Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2015	%	31/12/2014	%
Analyse par activité				
- BTP	155 737	94	161 481	96
- Activités immobilières	9 540	6	5 890	4
Total Chiffre d'Affaires	165 277	100	167 371	100
Variation (N – 1)	- 1,25 %		- 7,33 %	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	123 028	74	128 770	77
- France DOM	40 700	25	37 642	22
- Reste du monde	1 549	1	959	1
Total Chiffre d'Affaires	165 277	100	167 371	100
Autres produits de l'activité	183		76	
Total Produits des activités ordinaires	165 460		167 447	
Variation N – 1	- 1,19 %		- 7,43 %	

442 Résultat opérationnel

	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat opérationnel	5 878	4 176
- Marge opérationnelle en % du CA	3,56%	2,50%

443 Autres Eléments du Résultat opérationnel

	31/12/2015	31/12/2014
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	290	1
- Autres produits et charges	(12)	(5)
Total	278	(4)
Autres produits et charges opérationnels	-	-

444 Coût de l'endettement financier net

	31/12/2015	31/12/2014
- Charges d'intérêts sur dettes financières	(146)	(136)
- Charges d'intérêts sur location financement	(16)	(16)
- Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	991	1 365
Total	829	1 213

Hors reprise nette de dotations aux provisions pour **13 K€** en 2015 et **3 K€** en 2014.

445 Autres produits et charges financiers

	31/12/2015	31/12/2014
- Dotations financières nettes ⁽¹⁾	(53)	25
- Résultat sur écarts de changes nets	270	348
- Intérêts nets hors endettement	151	151
Total	368	524

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour **13 K€** en 2015 et **3 K€** en 2014.

446 Impôt sur les bénéfices

	31/12/2015	31/12/2014
- Impôt exigible	845	1 594
- Impositions différées	570	807
Total	1 415	2 401

Une intégration fiscale intervient entre CIFE, SARL IMMOBILIERE SANITAT, ECG, ETPO, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe et ETPO Martinique.

447 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat consolidé de l'ensemble (1)	5 659	3 526
- Impôts sur les bénéfices	1 415	2 408
- Résultat avant impôt	7 074	5 934
- Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 %	2 358	1 978
- Effet différences permanentes	(690)	(44)
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	166	(233)
- Effet net des pertes fiscales	897	859
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts (2)	(1 316)	(152)
- Autres effets	-	-
- Impôt réel	1 415	2 408
- Taux d'impôt effectif	19,99 %	40,57 %

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

(2) dont 1 028 K€ au titre du Crédit Impôt Recherche

4.5 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2015	31/12/2014
- Résultat net (part du Groupe en K€)	5 402	4 232
- Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 200 000	1 086 458
- Résultat net par action (en €)	4,50	3,53
- Résultat net par action hors auto-contrôle (en €)	4,50	3,90

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.6 INFORMATIONS SECTORIELLES

Métiers	31/12/2015			31/12/2014		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
- Chiffre d'affaires	155 737	9 540	165 277	161 481	5 890	167 371
- Résultat opérationnel	5 355	523	5 878	4 593	(417)	4 176
- Ct endettement financier net	876	(47)	829	1 264	(51)	1 213
- Impôts	(1 392)	(23)	(1 415)	(2 164)	(237)	(2 401)
- Résultat net (Part du Groupe)	5 253	149	5 402	5 043	(811)	4 232
- Immobilisations Nettes	27 749	7 101	34 850	23 071	6 472	29 543
- Investissements	8 169	20	8 189	4 568	291	4 859
- Actifs nets	155 351	22 056	177 407	140 566	21 485	162 051
- Trésorerie nette ⁽²⁾	69 143	3 461	72 604	63 445	(1 712)	61 733
- Capitaux propres	105 877	(9 340)	96 537	95 412	(7 222)	88 190
- Dettes (hors provisions)	40 788	27 664	68 452	36 064	27 146	63 210

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2015				31/12/2014			
	FRA	DOM	Monde	Total	FRA	DOM	Monde	Total
- Chiffre d'affaires	123 028	40 700	1 549	165 277	128 770	37 641	960	167 371
- Ct endettement financier net	821	5	3	829	1 226	(9)	(4)	1 213
- Immobilisations nettes	24 245	4 106	6 499	34 850	20 369	3 399	5 775	29 543
- Investissements	6 662	1 505	22	8 189	3 753	813	293	4 859
- Actifs nets	138 096	26 628	12 683	177 407	128 433	21 326	12 292	162 051
- Trésorerie nette ⁽²⁾	63 842	6 348	2 414	72 604	58 220	2 580	933	61 733
- Capitaux propres	102 737	2 669	(8 869)	96 537	93 332	1 620	(6 762)	88 190
- Dettes (hors provisions)	23 909	23 142	21 401	68 452	25 252	19 065	18 893	63 210

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.7 INFORMATIONS SOCIALES

471 Effectifs

	31/12/2015	31/12/2014
- Cadres	144	142
- Employés, Agents de maîtrise	149	138
- Compagnons	323	328
Total	616	608

472 DIF (Droit Individuel à la Formation) - CPF (Compte Personnel de Formation)

La loi du 4 Mai 2004 ouvrait pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce DIF étaient considérées comme des charges de la période et ne donnaient pas lieu à comptabilisation d'une provision. Depuis le 1^{er} Janvier 2015, le DIF est remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) qui est désormais attaché à la personne du salarié, et non au contrat de travail. Le CPF permettra d'accumuler 150 heures au maximum, au lieu de 120 heures pour le DIF.

473 Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim s'élève à **301 000 heures** sur l'exercice 2015 contre **361 000 heures** au 31 Décembre 2014.

Le volume d'heures 2015 est valorisé à environ **7,7 M€** contre **9,8 M€** en 2014.

474 CICE Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **891 K€** en 2015 contre **830 K€** en 2014. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **1 396 K€** au 31 Décembre 2015.

4.8 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

481 Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

Au titre de 2015, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de CIFE, s'élève à **306 K€** dont **301 K€** versés par la société mère et **5 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour **289 K€** de salaires bruts et **17 K€** de jetons de présence.

Il n'existe aucune charge relative à des avantages postérieurs à l'emploi

482 Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2015 une charge de **26 K€** au titre de prestations de direction générale rendues par la SAS ALFRED DE MUSSET.

4.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2015 à **46 780 K€** (74% de l'encours étant par les filiales France métropole) contre **55 738 K€** au 31 Décembre 2014.

4.10 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2015

	ERNST & YOUNG Atlantique				RSM OUEST			
	Montant		%		Montant		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
◆ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
◦ Emetteur : SA CIFE	26	17	41	33	17	17	29	54
◦ Filiales intégrées globalement	33	33	53	67	26	14	45	46
◆ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
◦ Emetteur :					15		26	
◦ Filiales intégrées globalement	2		4					
<i>Sous-Total</i>	61	50	98 %	100 %	58	31	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
◆ Juridique, fiscal social,	2		2					
◆ Autres								
<i>Sous-Total</i>	2	-	2 %		-	-	-	-
TOTAL	63	50	100 %	100 %	58	31	100%	100%

Montant hors taxes exprimé en K€

Les Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG Atlantique et RSM OUEST ont été nommés par l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

4.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4111 Actifs destinés à la vente

Au 1^{er} Janvier 2016, le Groupe a cédé pour **450 K€** l'actif immobilier enregistré en actif à la vente pour un montant de **120 K€** en VNC au 31 Décembre 2015 (cf note 4115).

4112 Affectation du résultat 2015

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2015, le 12 Avril 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juin 2016, un dividende de **1,42 Euros** par action au titre de cet exercice.

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CIFE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 « Normes et interprétations appliquées » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les incidences de la première application de l'interprétation IFRIC 21.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Les notes aux états financiers exposent les méthodes comptables relatives au mode de comptabilisation et de présentation :

- des actifs financiers de gestion de trésorerie (notes 335, 354, 4119 et 4124) ;
- de la trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 355 et 4124).

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre groupe constitue des provisions courantes, notamment sur les chantiers et travaux et sur l'activité immobilière, tel que cela est décrit en notes 382 et 422 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions courantes s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par le groupe pour identifier et évaluer les risques, sur des échanges avec la direction du groupe sur les modalités d'estimation de ces provisions, ainsi que sur l'examen de la situation au 31 décembre 2015.

Nous avons par ailleurs vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée relative à ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

Comptes sociaux

I - Bilan au 31 DECEMBRE 2015 - Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2015			2 014
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		11	10	1	1
Immobilisations incorporelles	1 - 2	11	10	1	1
Terrains					
Constructions		2 069	1 204	865	929
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		252	44	208	155
Immobilisations en cours et avances					
Immobilisations corporelles	1 - 2	2 321	1 248	1 073	1 084
Participations	1a	14 270	2 406	11 864	11 489
Créances rattachées à des participations	1b	18 062	11 734	6 328	3 549
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	1c				5 961
Autres titres immobilisés - Obligations - FCP	1d	165		165	2 017
Autres Immobilisations financières		40		40	29
Immobilisations financières	1 - 2	32 537	14 140	18 397	23 045
Actif immobilisé	1 - 2	34 869	15 398	19 471	24 130
Créances clients et comptes rattachés		210		210	89
Autres créances		4 522	2 023	2 499	2 585
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	3a	23 951	16	23 935	24 650
Disponibilités , Comptes à terme et livrets	3a	37 460		37 460	31 121
Charges constatées d'avance		58		58	43
Actif circulant	3	66 201	2 039	64 162	58 488
Ecarts conversion Actif	4	104		104	20
Total général		101 174	17 437	83 737	82 638

Bilan au 31 DECEMBRE 2015 - Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2015	2 014
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecarts de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées			
Autres réserves		46 000	46 000
Report à nouveau		4 992	4 904
Résultat de l'exercice		2 152	1 767
Amortissements dérogatoires	6	104	111
Capitaux propres	5	80 508	80 042
Provisions pour risques		154	20
Provisions pour charges			
Provisions	7	154	20
Emprunt et dettes financières divers		61	61
Emprunts et dettes financières	8	61	61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		118	184
Dettes fiscales et sociales		850	635
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			118
Autres dettes		2 028	1 568
Produits constatés d'avance			
Dettes	9	3 057	2 566
Ecarts de conversion Passif	4	18	10
Total général		83 737	82 638

CIFE

Comptes sociaux

II - Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2015	2 014
Chiffres d'affaires	10a	1 391	1 397
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		28	18
Autres produits		2	2
Produits d'exploitation		1 421	1 417
Autres achats et charges externes		856	692
Impôts, taxes et versements assimilés		83	85
Salaires et traitements		723	569
Charges sociales		256	180
Dotations aux amortissements et aux provisions		155	78
Autres charges		12	12
Total Charges d'exploitation		2 085	1 616
Résultat d'exploitation	10	-664	-199
Produits financiers de participations		3 143	2 791
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		362	309
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		1 002	1 374
Différences positives de change		542	432
Reprises sur provisions et transferts de charges		678	36
Total Produits financiers		5 727	4 942
Charges financières sur participations SCI			
Autres Intérêts et charges assimilées		10	46
Différences négatives de change		106	15
Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie			
Dotations aux amortissements et aux provisions		3 053	2 887
Total Charges financières		3 169	2 948
Résultat financier	11	2 558	1 994
Résultat courant (avant impôts)		1 894	1 795
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 276	46
Reprises sur provisions et amortissements		7	7
Total Produits exceptionnels		6 283	53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 962	25
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		5 976	31
Résultat exceptionnel	12	307	22
Impôts sur les bénéfices	13	49	50
Résultat Net		2 152	1 767

(1) dont transferts de charges : 28 KE en 2015 et 18 KE en 2014

CIFE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **83 737 K€** et au compte de résultat dégageant un bénéfice net de **2 152 K€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12 Avril 2016 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

I – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a cédé sur l'exercice l'intégralité de son autocontrôle ;
- a, par rachats aux minoritaires, conforté ses détentions dans les filiales **BRITTON, OCEANIC PROMOTION, SOMARÉ, SOVEBAT** et **TETIS** ;
- est entrée au capital de la société **TECHNIREP** ;
- a créé la filiale **CIFE CANADA INC.**

II – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

- | | |
|--|---|
| • Constructions et bâtiments industriels : | Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante : |
| - Gros œuvre : | 40 ans |
| - Equipements techniques : | 20 ans |
| - Aménagements intérieurs : | 10 ans |
| • Matériel de transport | Entre 5 et 8 ans ; |
| • Matériel de bureau, informatique | Entre 3 et 10 ans. |

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

III – NOTES ANNEXES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1 – Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2015	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2015
Incorporelles	11	-	-	-	11
Corporelles	2 273	64	16	-	2 321
Financières					
* Titres de Participation	12 211	2 060	1	-	14 270
* Créances sur Participation	15 042	4 044	1 024	-	18 062
* Titres en auto contrôle	5 961	-	5 961	-	-
* Obligations Région Pays de Loire - FCP	2 016	195	2 046	-	165
* Autres immobilisations financières	29	11	-	-	40
TOTAL	37 543	6 374	9 048	-	34 869

1a - Mouvements significatifs sur les titres de participation :

- Rachat des titres TETIS représentant 51,02 % du capital pour	689 K€
- Rachat des titres TECHNIREP représentant 51,00 % du capital pour	446 K€
- Souscription au capital de CIFE CANADA INC pour	674 K€

1b - Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
Aéroports du Grand Ouest	224	-	-	224	-	224	-
ETPO RED	-	1 885	-	1 885	-	1 885	-
FWE	-	1 837	-	1 837	-	1 837	-
Immobilière Sanitat	3 835	-	495	3 340	-	3 340	-
Jules Verne Immobiliare	6 785	-	529	6 256	-	6 256	-
Nutribio	780	-	-	780	-	780	-
SCCV Croix de vie	1 060	-	-	1 060	-	1 060	-
Intérêts courus sur créances	2 358	322	-	2 680	-	2 680	-
TOTAL	15 042	4 044	1 024	18 062	-	18 062	-

1c – Actions Propres

	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Nombre d'actions détenues	113 542	-	113 542	-
En % du capital	9,46 %	-	9,46 %	-
Prix de revient unitaire en €uros	52,50	-	52,50	-
Cours de clôture en €uros	57,00	-	(7,00)	50,00
Valeur brute au bilan	5 961	-	5 961	-
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	5 961	-	5 961	-

1d – Autres titres immobilisés – Obligations – FCP

	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Obligations Région Pays de la Loire	2 000	-	2 000	-
FCP	-	195	30	165
Intérêts courus	17	-	17	-
Valeur brute au bilan	2 017	195	2 047	165
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	2 017	195	2 047	165

2 – Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Incorporelles	10	-	-	10
Corporelles	1 189	75	16	1 248
Financières	12 215	1 925 ⁽²⁾	-(3)	14 140
TOTAL	13 414	2 000⁽¹⁾	16	15 398

(1) Dont amortissements linéaires : 75K€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 1 925 K€

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : - K€

3 – Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2014	31/12/2015	- 1 An	Entreprises	Produits
				Liées	A Recevoir
Créances clients	89	210	210	197	37
Autres Créances	998	100	100	-	-
Groupe et Associés	3 227	4 422	4 422	4 422	-
Charges constatées d'avance	43	58	58	-	-
TOTAL	4 357	4 790	4 790	4 619	37

3a – Etat de la Trésorerie

	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
	Brut	Prov	Net	Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	23 951	16	23 935	24 650
Titres de créances négociables (CDN)	-	-	-	-
Comptes à terme (CAT) et livrets	37 234	-	37 234	30 891
Disponibilités bancaires	226	-	226	230
TOTAL	61 411	16	61 395	55 771

Une dépréciation du portefeuille de placements est constatée pour **16 K€** au 31 Décembre 2015.

4 – Ecarts de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2015 pour **104 K€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5 – Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital	Primes	Réserves	Amortissements dérogatoires	Résultat	Total
	Social ⁽¹⁾				De L'Exercice	
Situation au 31 Décembre 2014	24 000	860	53 311	111	1 767	80 042
Mouvements 2015 :						
. Affectation résultat 2014	-	-	1 767	-	- 1 767	-
. Distribution dividende 2014	-	-	(1 680)	-	-	(1 680)
. Résultat de l'exercice 2015	-	-	-	-	2 152	2 152
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	-	(6)	-	(6)
Situation au 31 Décembre 2015	24 000	860	53 391	104	2 152	80 508

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Il n'y a pas d'actions propres détenues à la clôture de cet exercice.

6 – Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	111	1	7	104
TOTAL	111	1	7	104

7 – Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2015	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2015
Provisions pour risques :					
. Risques d'exploitation	20	154	20	-	154
. Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	20	154	20	-	154
Provisions pour charges :					
. Pertes des SCI	-	-	-	-	-
. Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	-	-	-
TOTAL	20	154	20	-	154

8 – Etat d'endettement

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

9 – Etat des dettes

Désignation	31/12/2014	31/12/2015	Echéancier			Entreprises Liées	Charges à Payer
			- 1 An	+ 1/ - 5 ANS	+ 5 Ans		
Emprunts auprès établissement de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières et diverses	61	61	-	61	-	44	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184	118	118	-	-	50	-
Dettes fiscales et sociales	635	850	850	-	-	-	752
Groupeet Associés	1 546	1 984	1 984	-	-	1 941	-
Autres dettes	140	44	44	-	-	-	44
TOTAL	2 566	3 057	2 996	61	-	2 035	796

10 – Résultat d'exploitation

10a - Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2015	31/12/2014
Locations immobilières et mobilières	446	410
Prestations de services et divers	945	987
TOTAL	1 391	1 397

11 – Résultat financier

	31/12/2015	Dont Entreprises Liées	31/12/2014
Dividendes des filiales et produits des SCI	3 143	3 143	2 791
Produits des prêts sur participation	362	362	309
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	1 002	-	1 374
Différence positive de change	542	-	432
Reprises de provisions	678	678	36
Total des Produits	5 727	4 183	4 942
Pertes SCI	1	1	-
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	9	9	11
Charges d'intérêts comptes courants	-	-	35
Différences négatives de change	106	-	15
Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	3 053	3 053	2 887
Total des Charges	3 169	3 063	2 948
Résultat Financier	2 558	1 120	1 994

12 – Résultat exceptionnel

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de gestion	-	-
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	-	-
Cession d'immobilisations financières	6 276	46
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	7	7
Total des Produits	6 283	53
Charges sur opération de gestion	-	-
Subventions équilibre accordées aux filiales	13	5
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
VNC d'immobilisations financières	5 962	25
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	5 976	31
Résultat Exceptionnel	+ 307	+ 22
Dont Résultat sur cession d'immobilisations	+ 314	+ 21

13 – Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

	Base				Impôt
	Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions	Total	à 33,33 %
Résultat courant	1 894	1 899	3 883	(90)	
Résultat exceptionnel	307	-	-	307	
TOTAL	2 201	1 899	3 883	(217)	72
			IS via Intégration fiscale		(73)
			Contribution supplémentaire 3,3 %		-
			Contribution additionnelle sur dividendes		50
			Montant total impôt sur les bénéfices		49

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, Immobilière Sanitat, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe et ETPO Martinique. Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à 1 381 K€ au 31 Décembre 2015.

14 – Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique 33,33 %
Bénéfices 2015 des SCI	-	-
Charges et provisions non déductibles	-	-
Déficit fiscal reportable	- 1 381	- 460
Plus-values OPCVM	- 12	- 4
Total Impôt situation fiscale latente	- 1 393	- 464

15 – Informations sociales

15a - Effectif réparti par catégorie

	31/12/2015	31/12/2014
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	2	2
Total	4	4

(1) dont 1 à temps partiel
dont 1 mis à disposition de l'entreprise

15b - Médailles du Travail, engagements de retraite, rémunération des membres du Conseil d'Administration

Dettes actualisées	31/12/2015	31/12/2014
Médailles du travail	0	0
Engagements de retraite	21	20
Total	21	20

Hypothèses retenues	31/12/2015	31/12/2014
Taux actualisation	2,03 %	1,49 %

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

15c - Rémunérations brutes versées aux Administrateurs

	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration	289	417
Jetons de présence	13	11
Total	302	428

16 – Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'options restantes	-	-
Total	-	-

17 – Engagements financiers

17a - Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

17b - Engagements financiers

La société **CIFE** dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2015 de **580 K€**, contre 567 K€ au 31 Décembre 2014.

18 – Filiales et Participations (cf tableau correspondant)

CIFE

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DETENUES PAR CIFE

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1),(2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3),(4)}		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽³⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	631	95,01%	651	280	325		9 897	263	
SAS COMABAT (Martinique)	160	2 997	87,00%	1 354	1 354			17 706	2 214	905
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	3 783	99,96%	1 723	1 723			76 246	-96	690
SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe)	248	-884	100,00%	359		1 034		303	-392	
SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique)	8	-2	100,00%	8	6					
SARL ETPO GUYANE (Guyane)	408	9	100,00%	393	393			15	-11	
SARL ECG (44-Nantes)	19	17	100,00%	26	26	1		23	1	
SARL IMMOBILIERE SANITAT (75-Paris)	8	-5	99,00%	64	3	3 340			-4	
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	-443	95,99%	543		271		271	108	
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 441	85,00%	53	53			19 534	842	383
SAS SOMARE (72-Cherre)	300	868	95,01%	760	760			4 567	113	38
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	7 324	85,00%	1 346	1 346			16 594	3 244	850
SAS SOVEBAT (02-Gauchy)	300	-500	95,01%	593		388		6 038	-650	
SAS TETIS (85 - Belleville-vie)	16	812	51,02%	689	423	100		5 214	189	198
SAS TECHNIREP (92 - Nanterre)	250	235	51,00%	446	247	316		3 595	-92	31
TOTAL				9 008	6 614	5 775		160 003	5 729	3 095
Etranger										
CIFE CANADA INC (Quebec - Canada)	1000 ⁽¹⁾	-135 ⁽¹⁾	100,00%	674	674	558			-94	
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5000 ⁽¹⁾	1 185 ⁽¹⁾	100,00%	4 344	4 344	1 849			214	
SARL J. VERNE IMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 ⁽¹⁾	- 42 125 ⁽¹⁾	87,00%	4	0	7 570		458	-108	
TOTAL				5 022	5 018	9 977		458	12	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
Etranger										
TOTAL										
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France				1	1	106		94	40	47
Etranger				2						
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France				236	232	368		68 236	13 764	1
Etranger										
TOTAL				238	233	474		68 330	13 804	48
TOTAL GENERAL				14 269	11 864	16 226		228 791	19 545	3 143

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en K\$ pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie; en KCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes					
- Nombre maximal d'actions futures à créer					
. par conversion d'obligations					
. par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 072	1 287	1 535	1 397	1 391
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	11 261	7 237	4 505	4 740	4 727
- Impôts sur les bénéfices		66	891	50	50
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements & provisions (1)	7 490	5 381	4 017	1 767	2 152
- Résultat distribué au titre de l'exercice (2)	1 596	1 620	1 656	1 680	1 704
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements & provisions (1)	9,38	5,98	3,01	3,91	3,90
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements & provisions (1)	6,24	4,48	3,35	1,47	1,79
- Dividende net attribué à chaque action	1,33	1,35	1,38	1,40	1,42
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	4	3	3	3
- Montant de la masse salariale en KE	205	379	474	569	723
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	59	130	167	181	256

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2015 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 10 Juin 2016

CIFE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CIFE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à K€ 11.864, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note II – Immobilisations financières de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont mentionnés globalement pour l'ensemble des mandataires et non de façon individuelle.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 Décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la société Alfred de Musset

Personnes concernées

M. Daniel Tardy, Administrateur et Mme Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), Administrateur.

Nature et objet

Lors de la séance du 27 mai 2015, votre Conseil d'Administration a autorisé la cession de l'intégralité des titres en auto-contrôle, soit des transactions prévues par cession de blocs hors marché.

Modalités

A ce titre, sur un total de 113.542 titres, 83.542 titres ont été cédés à la société Alfred de Musset en date du 28 mai 2015 à un prix unitaire de € 55, soit un total de € 4.594.810. La plus-value comptabilisée au niveau de votre société s'élève à € 209.173.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société

Cette opération de cession permet à votre société de se conformer aux dispositions réglementaires et de développer son assise financière afin de financer ses projets d'investissement et de développement.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Daniel Tardy, Administrateur de votre société

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel Tardy sur la base du taux fiscalement déductible, soit 2,15 % au 31 décembre 2015.

Personne concernée	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
Daniel TARDY	42 876 €	773 €	Taux fiscalement déductible, soit 2,15%
TOTAL	42 876 €	773 €	

2. Avec certaines sociétés du groupe

Personnes concernées

MM. Olivier Tardy, Administrateur et Président-Directeur Général, Mohamad Atoui, Directeur Général Délégué, Bernard Théret, Administrateur, et Daniel Tardy, Administrateur.

Modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice
SAS BRITTON	58 616 €
SAS COMABAT	105 960 €
SA ETPO	441 816 €
SAS ETPO GUADELOUPE	2 554 €
SAS SOMARE	28 629 €
SAS PICO OI	117 658 €
SAS NEGRI	105 059 €
SAS SOVEBAT	38 518 €
TETIS	12 193 €
TECHNIREP	12 334 €
TOTAL	923 337 €

3. Avec la société Alfred de Musset**Personnes concernées**

M. Daniel Tardy, Administrateur et Mme Cécile Janicot (représentant de la société Alfred de Musset), Administrateur.

Modalités

La société Alfred de Musset facture à votre société une participation aux frais de direction générale dont la révision annuelle est basée sur l'indice Syntec.

Pour l'exercice 2015, votre société a pris en charge une somme de € 26.054 hors taxes au titre de cette contribution.

Orvault et Nantes, le 28 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST

Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique

François MACÉ

CIFE

Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY

Président - Directeur général

Sébastien GARNIER

Secrétaire Général

Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 10 Juin 2016

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

I – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice de **2 151 544 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION
(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé part du Groupe de **5 401 830 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat social de l'exercice 2015)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'élève à **2 151 544,37 euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- Le bénéfice net de l'exercice s'élevant à :	2 151 544,37 €
- Augmenté du report à nouveau précédent de :	4 991 315,20 €
	<hr/>
- Formant un total de :	7 142 859,57 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve légale	-
- Affectation à la réserve facultative	-
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 1,42 € par action	1 704 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	5 438 859,57 €
	<hr/>

TOTAL	7 142 859,57 €
-------	----------------

En conséquence, le dividende net total est fixé à **1,42 euros** par action. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 10 Juin 2016 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21 %.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice 2012	Montants distribués	Nombre d'actions	Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 620 000 €	1 200 000	1,35
Exercice 2013			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 656 000 €	1 200 000	1,38
Exercice 2014			Dividende distribué éligible pour sa totalité à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158.3.2° du CGI (en euros)
Dividende Ordinaire	1 680 000 €	1 200 000	1,40

QUATRIEME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2015, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 65 (soixante-cinq euros) par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 7 800 000 euros.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'Administrateur de la SAS ALFRED DE MUSSET)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la société **SAS ALFRED DE MUSSET** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2019 sur les comptes de l'exercice 2018. La société a confirmé Madame **Cécile JANICOT** en qualité de représentant permanent de la **SAS ALFRED DE MUSSET**.

SEPTIEME RESOLUTION
(Nomination de Madame Emilie RICHAUD - SOUCARET comme Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme **Madame Emilie RICHAUD - SOUCARET**, en qualité d'Administrateur, pour une durée de 3 ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018.

HUITIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de fixer à **20 000 Euros** à compter de l'exercice 2016, la rémunération annuelle globale allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence.

II – DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION
(Prorogation de la durée de vie de la société et modification de l'article 5 des statuts « Durée »)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de proroger de 99 ans la durée de la société à compter du 28 avril 2019, date à laquelle elle devait expirer, soit jusqu'au 28 avril 2118.

En conséquence de l'adoption de la présente résolution, l'Assemblée décide de remplacer le texte de l'article 5 des statuts sur la durée par le nouveau texte retenant la nouvelle durée, texte qui sera rédigé ainsi :

« Article 5 - Durée

La durée de la Société est fixée à Quatre Vingt Dix Neuf années, à compter du 28 Avril 2019, sauf les cas de dissolution anticipée et de prorogation ».

DIXIEME RESOLUTION
(Modification de la durée de fonction des Administrateurs et modification de l'article 12.2 des statuts « Durée des fonctions »)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12.2 sur la durée de fonction des Administrateurs.

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12.2 des statuts sur la durée par le nouveau texte retenant la nouvelle durée, texte qui sera rédigé ainsi :

« Article 12.2 – Durée des fonctions

Au cours de la vie sociale, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois années au plus à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours. Elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui est tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

ONZIEME RESOLUTION
(Modification de l'article 16.1 des statuts « Directeur Général »)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et dans le but d'homogénéiser les articles 16.1 et 16.2 des statuts, décide de modifier l'article 16.1 « Directeur Général ».

L'Assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article 16.1 des statuts, texte qui sera rédigé ainsi :

« Article 16.1 – Directeur Général

.../...

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DOUZIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;

- Décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions de l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1, Il dudit Code, ou certains d'entre eux ;
- Décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions, le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
- Décide que le Conseil pourra assujettir l'attribution de tout ou partie des actions à l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil déterminera ;
- Décide que les attributions gratuites d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la Société devront prévoir l'atteinte d'une ou plusieurs conditions de performance que le Conseil déterminera ;
- Décide que le nombre total d'actions existantes ou à émettre, attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution, ne pourra pas excéder le seuil légal au jour de la décision du Conseil d'Administration et que le nombre d'actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux de la Société ne pourra pas représenter plus de 20% de l'enveloppe globale consentie par les actionnaires ;
- Décide que le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive, cette période ne pouvant être inférieure à la durée minimale fixée par les dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce (ci-après la « Période d'Acquisition ») ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès ; en outre, les actions seront attribuées au bénéficiaire avant le terme de la Période d'Acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- Décide que le Conseil d'Administration fixera, lors de chaque attribution, la durée minimale de l'obligation de conservation (ci-après la « Période de Conservation ») des actions par les bénéficiaires, cette période qui court à compter de l'attribution définitive des actions ne pouvant être inférieure à la durée minimale prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le Conseil pourra, le jour de l'attribution, réduire ou supprimer la Période de Conservation dans les conditions prévues par la loi ; toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les deuxième ou troisième catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- Prend acte que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente décision emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission ou par compensation avec les droits de créance résultant de l'attribution gratuite, tels que mentionnés à l'article L. 225-197-3 du Code de commerce, et renonciation corrélative des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription sur les actions, et ;
- Décide que la présente autorisation prive d'effet, le cas échéant pour sa partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, effectuer tous actes, formalités et déclarations, procéder, le cas échéant, aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, prévoir la faculté de suspendre temporairement les droits à attribution, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération des actions à émettre, constater le cas échéant l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution dans les conditions légales et en particulier de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228 du Code de Commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

- Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 3 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'Administration décidant l'émission ;
- Réserve ces émissions au profit des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société et, le cas échéant, des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail ;
- Décide de supprimer au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente résolution et de renoncer à tout droit aux titres qui seraient attribués en vertu de la présente résolution ;
- Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions et que le prix de souscription des autres valeurs mobilières sera calculé en cohérence avec ce qui précède ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment, pour :
- Fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- Fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des titres, consentir des délais pour leur libération ;
- Imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- Et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords ou conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts de la Société en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

QUATORZIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

QUINZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

QUATORZIEME RESOLUTION
(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

III – DISPOSITIONS COMMUNES

QUINZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.
